

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques –
Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN- DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir : Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47).

Le Maire

Absent (s) : Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE- 2021-163 à 169)

Secrétaire :
M. BOUTONNET-LOUSTAU

ADMINISTRATION GENERALE	4
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	4
SUITE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19	8
3. Exonérations de loyers (prise en compte des effets des deuxième et troisième confinements)	8
CULTURE ET PATRIMOINE	9
4. Construction d'une nouvelle médiathèque de quartier sur les Hauts de Sainte-Croix - Signature d'une nouvelle convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'agglomération Pays basque	9
5. Musée Bonnat-Helleu - Déplacement et numérisation de deux œuvres	12
6. DIDAM - Exposition « Un certain Robert Doisneau » - du 26 novembre 2021 au 20 février 2022	12
7. DIDAM - Tarification des produits boutique - Exposition « Hugo Pratt, Dessin au long cours »	13
8. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne	13
9. Grille tarifaire pour la saison 2021/2022 des « Dimanches en musique »	14
10. Grille tarifaire pour l'édition 2021 du festival international de chœurs Koruak	15
11. Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)	15
DEVELOPPEMENT URBAIN	16
12. Avis de la commune sur le projet de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	16
13. Avis de la Commune sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Différé "Cadran Nord-Est"	16
14. Délibération motivée instaurant un taux de 15,40 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs « Pinède – Séqué »	18
ADMINISTRATION GENERALE	27
2. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak - Modification des statuts	27
DEVELOPPEMENT URBAIN	28

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine	28
ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION	29
16. Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2021-2024	29
17. Organisation de l'offre périscolaire municipale dans les écoles publiques bayonnaises	38
18. Convention de partenariat entre l'espace socio-culturel municipal (ESCM), la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain	38
19. Petite enfance - Modalités de partenariat 2021 Ville de Bayonne – Association d'aide familiale et sociale	43
20. Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association Concordia pour la réalisation du chantier international sur le Pavillon "X"	43
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS	44
21. Prolongation de prêt du blaireau albinos au Muséum de Blois	44
22. Prêt d'exposition à l'Association La Frênette à Aulon	45
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE	45
23. Prêt de matériels à la Communauté d'agglomération Pays basque	45
24. Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)	45
25. Toponymie - Dénomination de voies et lieux	46
FINANCES	46
26. Exercice 2021 - budget principal - Décision modificative N°1	46
27. Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et temporada - Décision modificative n°1	47
28. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n°1	52
29. Exercice 2021 - Soutien au monde associatif - Subventions	52
FONCIER	53
30. Portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque - Renonciation à l'acquisition de lots de copropriété (lots n° 4 à n° 14) de l'immeuble situé 1 bis rue des Lisses	53
31. Mise à disposition temporaire du local "La Poudrière" au Bastion Royal au profit de l'association Baiona Banda	54
32. Désaffectation et déclassement de l'emprise terminale de la rue Armand David	55

33. Mise à disposition de la Maison de quartier du Séqué au profit de l'association "La Ferme de Loustaounaou" - Avenant n°1 à la convention	55
INFRASTRUCTURES	56
34. Enfouissements coordonnés de réseaux sur la rue Maubec et l'avenue Louis de Foix - Conventions avec les sociétés Orange et SFR	56
35. Enfouissement de lignes électriques avenue Duvergier de Hauranne lié aux travaux de création d'une piste cyclable - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux	57
36. Enfouissement de lignes électriques avenue du 8 mai 1945 lié aux travaux du Trambus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux	57
MARCHÉS PUBLICS	58
37. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Conclusion du marché de travaux relatif au lot 2B revêtement de façade en pierre - Conclusion de l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre	58
38. Musée Bonnat-Helleu - Contrats d'assurance « construction » - Signature des marchés	58
RESSOURCES HUMAINES	59
39. Modification du tableau des effectifs	59
SPORTS	62
40. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021 – 2022	62
41. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville - Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021-2022	62
STATIONNEMENT	67
42. Bilan de la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) concernant les Forfaits Post Stationnement (FPS)	67
SYSTEMES D'INFORMATION	68
43. Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services	68

M. LE MAIRE : C'est notre collègue Etienne Boutonnet qui va bien vouloir faire l'appel des présents. Monsieur Boutonnet.

M. BOUTONNET-LOUSTAU : (*Appel des présents*)

M. LE MAIRE : Merci pour l'appel des présents. Comme habituellement, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal. C'était le 3 juin. Nous n'avons pas reçu, en amont de ce conseil municipal, de demande d'observations, de rectification de ce procès-verbal. Y en a-t-il ? S'il n'y en a pas, je considère donc qu'il est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : J'en arrive au premier rapport qui est à l'ordre du jour. C'est le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales dont vous avez eu la liste, pour laquelle vous pouviez, lors de la commission plénière, faire part d'observations ou de demandes d'explications, mais que vous pouvez faire encore aujourd'hui évidemment. Oui, Madame Herrera et ensuite Mathieu Bergé. Madame Herrera.

Mme HERRERA-LANDA : Il s'agit de la question n°2 relative aux divers avenants sur le parking de la gare. L'intervention qui va être très courte ne porte pas directement sur le parking de la gare dont nous avons les avenants qui ont déjà été votés en conseil municipal, mais plutôt sur les aménagements extérieurs qui... nous avons pu le constater par nous-mêmes mais plusieurs Bayonnais nous ont sollicités pour des informations supplémentaires relatives aux encombrements, ou à divers types de dysfonctionnements observés, en sachant bien sûr que les travaux d'aménagement ne sont pas achevés. Vous aurez peut-être des éléments à nous communiquer ultérieurement. Cela a fait l'objet d'une présentation dans le dernier Bayonne Magazine, mais il y a des questions relatives à ce qui est observé en ce moment.

Le premier problème est – je pense que vous le connaissez, mais c'est plutôt pour avoir une réponse – c'est le problème de la double circulation sur le tout début de la rue Maubec, avec des bus qui veulent rentrer dans la cour, enfin la sorte de cour, le parvis en tout cas, pour stationner et donc récupérer des usagers, et de l'autre, le Tram'bus qui descend dans l'autre sens. Cela génère un blocage. Le rond-point est souvent encombré par des véhicules, par rapport à l'encombrement qu'il y a au niveau du feu qui permet d'aller d'un côté du boulevard Alsace-Lorraine, et de l'autre sur le pont Saint-Esprit. Il y a une queue de voitures qui vient jusqu'au parvis de la gare et cela empêche le giratoire de jouer son rôle, avec des voitures bouchons qui empêchent la circulation des bus qui restent face à face sans pouvoir avancer.

Il y a également un encombrement qui est lié à la problématique des arrêts-minute. Un fléchage a été fait récemment pour les arrêts-minute, mais il continue à y avoir des stationnements à proximité immédiate, ce qui ne va pas pour faciliter la circulation.

Dernier point qui a été mis en évidence, j'imagine que c'est provisoire aussi, c'est l'absence d'arceaux pour attacher des vélos. Je parle des vélos classiques, pas des vélos qui peuvent être mis à disposition des personnes via un système de location ou d'emprunt. C'est juste pour avoir un éclaircissement sur ces désagréments. Est-ce qu'ils sont tout à fait provisoires, en liaison avec des aménagements ultérieurs, ou est-ce qu'il y a des solutions plus fonctionnelles qui sont en cours de mise en œuvre ? Merci de votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, comme il y a une série de questions, et je pense que ce que va dire maintenant Monsieur Bergé, c'est sur un autre rapport, sur une autre partie, je propose que Loïc Corrége apporte quelques éléments de réponse que je compléterai, si ce sont des éléments que je peux donner comme Président de l'Agglomération, parce que c'est aussi une compétence du Syndicat des mobilités. Monsieur Corrége.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire, merci Madame Herrera pour vos questions. Concernant le bas de la rue Maubec qui est encore à double sens, comme vous l'avez constaté à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, une grande étude a été lancée par la Ville avec le Syndicat des mobilités afin d'étudier la circulation sur une grande partie de la rive droite. Et le résultat de cette enquête Déplacements doit nous parvenir au milieu du mois de juillet. Nous ne l'avons pas encore, et c'est elle qui va nous permettre d'étudier comment éviter cette problématique du bas de la rue Maubec. Pour l'instant, je n'ai pas d'éléments à vous donner.

Concernant maintenant le problème de stationnement minute, de dépose-minute, au niveau de la gare. Comme vous le savez, tous les travaux n'avaient pas encore été terminés. Le parking de la gare était en travaux. Il est désormais rouvert pour se garer. Vous avez au rez-de-chaussée un grand nombre d'arrêts-minute. Vous avez maintenant au niveau de la rue Sainte-Ursule des arrêts-minute qui permettent aux gens de pouvoir attendre quelqu'un qui arriverait à la gare. Vous avez aussi un dépose-minute qui permet de déposer de manière très courte les personnes à la gare. Et nous sommes en train de déployer tout ce qui va être signalisation. C'est vrai que pour l'instant, comme vous l'avez vu dans le Bayonne Mag, nous expliquons, mais la signalisation n'est pas encore en place. Elle va l'être, d'ici peu et cela permettra d'avoir une meilleure lisibilité pour tout ce qui est dépose, arrêt-minute, autour de la gare. Concernant les contrevenants qui continueraient avec des incivilités à se garer, par exemple au niveau du pôle intermodal, le système de vidéoverbalisation est mis en place sur ce secteur. Il permettra de contrevenir à ces personnes-là. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je voulais vous dire, juste pour compléter les propos de mon collègue, on fait le même constat que vous, Madame Herrera, des difficultés que nous avons au bas de la rue Maubec, au droit de la gare, de ces problèmes de flux de circulation qui ne sont pas faciles à gérer. On ne peut pas dire qu'on a tout découvert parce que depuis le départ, on sait bien qu'on est ici sur un nœud. Pour ce qui est de la trame - si j'ose dire - viaire, de la rue Maubec, avec la partie basse de la rue Maubec qui débouche sur la gare, qui est d'une telle étroitesse qu'elle ne permet pas effectivement d'imaginer des croisements ou quoi que ce soit, dès l'instant où nous avons pris le parti aussi de faire de cette rue une rue qui permettrait aux piétons et aux cyclistes de pouvoir déambuler dans des conditions de sécurité. Il n'en reste pas moins vrai que l'usage - et c'est là qu'on est d'accord avec le constat que vous faites - montre ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés et qu'on ne nie pas. C'est-à-dire

ces encombrements, ces conflits d'usage, en particulier autour du rond-point, ces queues qui sont observées à certains moments de la journée, au point que du reste, la qualité du service de mobilité, en tout cas du Tram'bus, n'est pas au rendez-vous, parce que le Tram'bus est bloqué.

Il ne peut donc pas se débarrasser, si j'ose dire, de la situation dans laquelle nous sommes. D'où l'étude qui a été lancée, dont parlait Monsieur Loïc Corrége, dont les résultats vont nous parvenir prochainement. Parce qu'en réalité, ce goulot d'étranglement, ce point de fixation dont on parle, n'est jamais que la conséquence des choses qui sont beaucoup plus en amont. Et l'étude qui est actuellement menée, c'est une étude qui commence au carrefour Matras, voire plus en amont, entre le carrefour Matras et l'entrée entre Tarnos et Bayonne. De même, du reste, sur la partie aval, ce n'est pas seulement autour de la gare que la question se pose. La question se pose aussi par rapport au statut du pont Saint-Esprit, avec toutes les contraintes que vous savez, et aussi la circulation qui se déploie sur le quai de Lesseps.

Pour parler plus clairement, on a aujourd'hui conscience qu'il y a une circulation de transit. Et quand on dit « transit », les spécialistes nous disent que ce sont des voitures qui passent et qui n'ont pas spécialement besoin de passer là, et qui ont d'autres alternatives que celles de passer par là, mais qui néanmoins passent par-là, parce que ça les arrange et que c'est bien plus sympathique, sans doute, de passer par la rue Maubec que de passer par la RD 85 par exemple. Elle est peut-être très belle cette route départementale, mais enfin, nous avons beaucoup de personnes qui viennent du sud des Landes et qui ont pris l'habitude de continuer à passer par là. Donc, on a une circulation de transit qu'il faut analyser. C'est l'objet de l'étude qui est engagée, dont les résultats vont nous parvenir rapidement.

On a eu déjà une première petite restitution. Quand je dis « petite », pas si petite que ça, d'ailleurs, on voit les tendances et on se rend bien compte qu'effectivement, il y a une circulation de transit qu'on peut éventuellement détourner.

C'est très important pour nous de régler cette question-là. Vous avez raison de souligner cette difficulté parce qu'elle nous apparaît. On est là-dessus. Et sans doute qu'à la rentrée, dans le courant de l'automne, Monsieur Corrége, vous qui suivez ce dossier de très près, nous aurons, à la faveur des résultats de ces enquêtes qui ont donc été lancées au mois de juin et qui vont être reprises à nouveau au mois de septembre. Il y a eu aussi un contexte Covid qui n'a pas rendu forcément très fiables certaines données de ces enquêtes. Ce qui fait que le bureau d'études Egis qui travaille là-dessus veut nous dire : « On a telle et telle donnée », mais sauf qu'on les a dans un contexte de Covid, c'est-à-dire d'un nombre de voitures qui est moins important du fait de cette situation. » Bref, il y a sans doute besoin, au mois de septembre, de reprendre ces études, d'où le fait qu'on attendra l'automne pour être un peu plus calé sur ce sujet. Quand je dis « on », je vous réponds mais en réalité, c'est l'affaire du Syndicat des mobilités, beaucoup plus que l'affaire de la Ville de Bayonne. Mais en réalité, c'est aussi notre affaire. C'est pour cela que votre question était parfaitement pertinente. J'espère que j'ai répondu. En tout cas, je ne peux pas vous dire plus que ce que je viens de vous dire.

Maintenant, Mathieu Bergé veut poser une question.

M. BERGÉ : Oui, c'est une question, mais aussi plutôt un commentaire. Vous allez voir que nous sommes dans les mêmes thématiques, c'est en lien avec la décision n°8 concernant les

pistes cyclables avenue Duvergier de Hauranne. Nous voyons avec cette délibération le volontarisme de la Commune de vouloir développer un réseau cyclable. Par contre, nous souhaiterions, si c'est possible, avoir accès rapidement à un plan de déploiement municipal, mais aussi communautaire. Car l'autre jour, en commission Développement durable, nous avons eu l'occasion, quand nous avons évoqué la question des abris vélos notamment, de voir qu'aujourd'hui encore, il n'y a pas de coordination entre les différentes communes du BAB. Et vu qu'on a déjà vécu l'échec de la Corona Piste, je pense qu'avant qu'on développe chacun nos outils, nos réseaux, il serait pertinent d'avoir un plan de déploiement intercommunautaire. J'espère qu'il existe déjà, et s'il existe, ce serait bien qu'on puisse nous le présenter.

Je ferai également une petite remarque. Nous avons eu un débat, je trouve, très intéressant aussi en commission, sur les nouveaux abris vélos, avec un tarif extrêmement attractif de 15 euros à l'année pour les utiliser. Mais ce qui était ressorti aussi, c'est qu'à l'inverse, les tarifs dans les parkings ouvragés n'étaient pas attractifs, puisque nous sommes à 40 euros l'année. Si nous ne voulons pas qu'il y ait des vélos-sangsues dans ces abris vélos, je pense qu'il serait intéressant d'aligner la tarification des abris vélos, des stationnements vélos ouvragés dans les quartiers, sur celui des abris vélos. Je vous invite réellement à regarder cela parce qu'à 40 euros l'année contre 15 euros l'année, nous risquons de nous retrouver avec des vélos-sangsues dans les abris vélos, et ce n'est pas la vocation. Alors que si justement nous avons dans les parkings ouvragés une tarification à 15 euros, ça encouragerait peut-être les familles à acheter des vélos et les garer dans les parkings ouvragés. Qu'on ait une vision globale de la politique vélo de la Commune et de l'intercommunalité, mais je dirais essentiellement sur l'aspect BAB. Je pense que c'est assez urgent.

M. LE MAIRE : Monsieur Corrége, vous commencez à répondre sur la question des plans pistes interco. C'était la question. Nous sommes un petit peu chacun de notre côté, il faut bien le dire, et que l'on va peut-être un peu plus vite que les autres, à vélo.

M. CORRÉGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Concernant la concertation avec les communes voisines, elle a lieu puisque nous échangeons très régulièrement avec les communes voisines au niveau du plan vélo. Je parlerai en tant que membre du Syndicat des mobilités et membre du comité de Pilotage vélo. Je rejoins Monsieur Mathieu Bergé, puisque le Syndicat veut se donner une vision globale afin que l'on puisse avoir des pistes qui correspondent entre les villes et avoir un réel maillage du vélo sur le Pays basque. C'est en cours avec Madame la Vice-présidente, Christelle Mange, au niveau du Syndicat des mobilités. Et nous, plus particulièrement au niveau de la Ville, et au niveau du plan vélo de la Ville qui vous sera présenté en commission Stratégie urbaine très bientôt. Nous échangeons très régulièrement avec mes homologues de la Ville d'Anglet, Biarritz, pour pouvoir avancer de manière commune. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Là, évidemment, on parlait de l'avenue Duvergier de Hauranne, c'est l'objet de cette décision du 26 mai 2021, c'est la création d'une piste cyclable supplémentaire. Depuis malgré tout ces deux dernières années, on revient, vous pourriez dire, de loin. Je pense aussi qu'il y avait beaucoup à faire, mais enfin, on met les bouchées doubles. Sur la rive droite, il s'est passé tout ce que vous savez sur l'avenue André Malraux. Vous savez aussi que plus en aval, à Saint-Esprit, nous avons des aménagements qui sont en cours. Tout n'est pas très facile, parce qu'il y a quelquefois des pistes cyclables qui, lorsqu'on envisage de les installer,

posent des problèmes pour les riverains, pour les entreprises aussi, qui considèrent que cela pourrait être une diminution de leur commercialité, etc. Tout cela, ce sont des enjeux qu'il faut savoir régler. Mais enfin, nous avons quand même créé quelques kilomètres de pistes cyclables, et ceci en relativement peu de temps.

La différence qu'il y a entre 40 et 15 euros, 40 en ouvrage et 15 dans les abris vélos, oui, c'est une différence importante. Mais avec ceci de particulier, c'est que la place dans les parkings en ouvrage est garantie, ce qu'elle n'est pas dans les... Pour l'instant, on peut dire que tout va bien, à peu près, que l'on a créé malgré tout 6 au total, c'est bien ça ? 5+1 ? 6 abris vélos. Sur les 6, 4 de 28 places, c'est ça ? Et 2 de 14, je ne sais plus trop.

M. CORRÉGÉ : Nous avons 6 de 38 places et 2 de 12 places.

M. LE MAIRE : C'est mieux de le préciser. Aujourd'hui, nous arrivons à satisfaire la demande. Pas sûr que nous puissions le continuer longtemps. Effectivement, la garantie de la place est quand même une différence importante. Maintenant, effectivement, le différentiel dont vous parlez peut avoir des effets de bord que vous indiquiez tout à l'heure, que l'on entend.

S'il n'y a pas d'autres questions sur la série des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal, je vous propose de considérer que j'ai satisfait à cette obligation de précision.

DONT ACTE

J'en arrive au rapport n°2 qui va être présenté par Mathieu Susperregui. Il ne nous a pas rejoints. Et comme il va nous rejoindre, parce que je sais qu'il va nous rejoindre, je vous propose de laisser ce rapport en suspens, on va le présenter lorsqu'il arrivera.

SUITE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

3. Exonérations de loyers (prise en compte des effets des deuxième et troisième confinements)

M. LE MAIRE : Ce qui nous permet d'arriver, Madame Durruty, au rapport 3, qui est sous votre responsabilité, puisqu'il s'agit des suites de la crise sanitaire Covid-19, et en particulier des exonérations de loyers. Rapport 3.

Mme DURRUTY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, en complément des délibérations des 23 juillet et du 9 décembre 2020, et compte tenu des différentes réouvertures progressives mises en œuvre depuis le 19 mai dernier, il est, comme nous l'avons évoqué, envisagé d'accorder différentes exonérations de loyers de redevance au profit des entreprises, commerces et associations titulaires de baux ou conventions d'occupation avec la Ville de Bayonne. Selon les détails qui figurent en note explicative de synthèse, il nous est donc demandé d'approuver les exonérations correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces mesures exceptionnelles dont le montant s'élève à presque 200 000 euros Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas négligeable, mais c'est l'engagement que nous avons pris. Il n'y a pas de question sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

4. Construction d'une nouvelle médiathèque de quartier sur les Hauts de Sainte-Croix - Signature d'une nouvelle convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'agglomération Pays basque

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous allez présenter maintenant le rapport n°4 concernant la signature d'une nouvelle convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la médiathèque des Hauts de Sainte-Croix.

M. UGALDE : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit de la construction d'une nouvelle médiathèque de quartiers sur les Hauts de Sainte-Croix effectivement, avec la signature d'une nouvelle convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté d'Agglomération Pays basque. Par délibération du 8 avril 2021, le conseil municipal a approuvé le programme relatif à la construction d'une nouvelle médiathèque pour le quartier des Hauts de Sainte-Croix, intégrée dans un ouvrage unique destiné à accueillir également le futur Pôle d'économie sociale solidaire communautaire. Depuis lors, il est apparu nécessaire à la Ville et à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque d'apporter plusieurs ajustements au programme prévisionnel de cette opération, notamment pour prendre en compte les observations émises par la DRAC. Dans la mesure où la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage initiale n'a pas été signée, il est proposé d'en conclure une nouvelle prenant en compte le programme actualisé. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les ajustements apportés au programme de construction d'une nouvelle médiathèque du quartier des Hauts de Sainte-Croix tels que détaillés en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, oui, Monsieur Mixel Esteban, vous avez la parole.

M. ESTEBAN : Oui, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, je note la mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Ce comité est composé de sept élus CAPB de Bayonne et de deux élus CAPB en charge de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la Ville. Pour des projets généraux d'une telle envergure, il serait peut-être bon d'envisager la mise en place d'une diversité à la fois élective et politique, en intégrant au moins un membre de l'opposition municipale de Bayonne qui bien sûr, serait élu à la CAPB, au sein de ce comité de pilotage. Il s'agit d'un projet quand même à dimension publique générale et il n'y a pas de position de fond sur de tels projets, certainement une volonté de propositions en faveur de l'économie sociale et solidaire, dont certains d'entre nous, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, nous avons une pratique parfois professionnelle.

Ongi litzateke idekidura bat ukaitea ekonomia sozialaren proiektu honetan, xede zabala eta interes publikokoa delako. Idekidura gauzatzeko proposatzen dizuet oposizioko hautetsiren bat integratzea, proiektua bultzatzeko batzordean, Herri Elkargoak eta Baiona Hiriak manaturik. Hau da ere aitzaki on bat xedea aberasteko eta demokrazia gehiago gauzatzeko.

Milesker entzuteagatik. Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire, si vous pouvez éventuellement en parler à Monsieur le Président du comité de pilotage et éventuellement à Monsieur le Président de la CAPB, je vous saurai gré de cette ouverture démocratique. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Esteban. Est-ce qu'Yves Ugalde veut commencer par donner des explications ? Attendez... Madame Brocard ? Quelqu'un a levé la main, je ne sais plus. Oui, Madame Brocard, excusez-moi.

Mme BROCARD : C'était pour une explication de vote. Donc éventuellement, je la prendrai après, la parole. Ou c'est bon ?

M. LE MAIRE : Vous pouvez y aller.

Mme BROCARD : Juste, on a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet. On est content des réflexions et de la DRAC qui permettent d'apporter un peu plus de surface et un petit peu plus de qualité au projet de médiathèque, sur ce projet-là. Mais en cohérence avec notre première intervention la fois dernière, nous ne prendrons pas part au vote. Mais par contre, on a quand même une question, comme on avait posé la question la dernière fois, sur l'emplacement exact de ce projet qui aujourd'hui n'est toujours pas détaillé. Je voulais savoir où on en était, s'il vous plaît. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. J'ai noté votre sens de vote. Et Monsieur Ugalde, vous donnez des réponses, au moins sur ce que vous savez.

M. UGALDE : Oui, simplement pour peut-être contextualiser ce qui peut être approché comme une modification, en tout cas une évolution de la décision municipale, en l'occurrence, elle s'adapte tout simplement aux dernières réunions de travail que nous avons pu avoir avec la nouvelle directrice de la DRAC qui, en l'occurrence, sur ce type de sujet, a une expérience tout à fait particulière. Elle a pris à bras-le-corps et très vite ce dossier, à tel point d'ailleurs qu'elle a sollicité des réunions très précises de travail sur ce sujet et que nous avons bien sûr, avec beaucoup d'intérêt, écouté ce qu'elle pouvait apporter à cette nouvelle dimension de la médiathèque sur les Hauts de Sainte-Croix. Vous parliez de qualité tout à l'heure, c'est le mot qui lui est venu à la bouche aussi. Comme quoi il ne faut pas non plus faire un complexe particulier vis-à-vis de ce sujet, puisque c'est la directrice elle-même qui utilise ce mot de « qualité » et qui, selon elle, compte tenu effectivement de l'ambition affichée, devait bénéficier sur trois secteurs bien précis d'accueil du public, en termes de lecture publique par exemple, qui devait bénéficier d'une surface plus importante. C'est bien sûr un propos que nous avons entendu, que nous avons remis sur la table, avec la possibilité d'augmenter effectivement vers plus de 880 mètres carrés cette solution.

Ce que je veux dire aussi, c'est que quand la DRAC se prononce, elle se prononce avec, je le rappelle à toutes fins utiles, 40 % de participation financière sur un sujet pareil. Donc le moins

que l'on puisse faire, c'est bien sûr aussi de l'écouter sur ce plan-là. Mais je le respecte, mais je le répète, la première chose qui compte, c'est effectivement l'expertise très particulière de Madame la Directrice sur ce dossier. Elle a pu être confrontée à quelques expériences comparables dans des contextes ailleurs en France et elle nous a fait évoluer tel que nous vous demandons donc maintenant de le prendre en considération à travers cette délibération. Ça, c'est pour la partie de l'évolution du dossier.

Je laisse peut-être à Monsieur le Maire et Président aussi de la CAPB, puisqu'il y a un transfert de maîtrise d'ouvrage, se prononcer sur la deuxième partie de la question de Madame Brocard en particulier.

M. LE MAIRE : D'accord. Je vais tenter de répondre assez rapidement là-dessus. D'abord, peut-être sur ce que Monsieur Esteban indiquait tout à l'heure dans ce comité de pilotage, serait-il possible pour l'opposition, disait-il, de participer ? Je vais regarder cela. J'avoue que je ne suis pas capable de répondre sur l'instant, car je ne me souviens plus exactement de la latitude que nous avons, s'agissant d'un comité de pilotage à l'échelle communautaire. Puisque ce dossier-là, nous l'aurons bien compris, c'est un dossier qui se passe à Bayonne, mais qui est au titre de la politique de la Ville, la politique de la Ville étant une compétence qui est désormais celle de la Communauté d'agglomération. Donc nous n'avons pas les mains libres. Cela dit, vous vous adressez au Président de l'Agglomération et à ce titre-là, je vous dis, je vais regarder si nous avons cette souplesse possible, auquel cas je n'y verrais aucun inconvénient, mais c'est à vérifier.

Madame Brocard, vous avez indiqué d'abord que vous ne participez pas au vote et nous avons parfaitement compris le sens de votre intervention. Je voulais juste dire malgré tout que, le surplus de la somme de 200 000 euros dont il est question ici, qui paraît importante, mais qui correspond à des souhaits pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles de renforcer un petit peu le projet initialement prévu, il faut quand même avoir conscience que ce surplus de 200 000 euros bénéficie des mêmes modes de financement que le reste. C'est-à-dire qu'on est ici dans une opération qui, au total, sera supportée à 80 %, je dis bien à 80 %, par des aides extérieures à la Ville et extérieures à la Communauté d'agglomération. Ce qui veut donc dire que la participation de la Ville là-dessus, elle est, aussi bizarre que ça puisse paraître, mais ça ne l'est pas de fait, presque infinitésimal au regard de l'intérêt que présente ce projet, à la fois pour cette place, mais pour le quartier d'une manière générale.

Une précision parce que j'ai l'impression que peut-être nos explications n'ont pas été très claires sur le fait que la bibliothèque-médiathèque resterait sur la place des Gascons, mais pas dans l'emprise actuelle. C'est ce qui a pu faire difficulté, voire débat, peut-être même un peu de polémique. Aujourd'hui, il faut bien comprendre que l'objectif, c'est d'ouvrir la place des Gascons au nord, c'est-à-dire en direction des résidences Breuer et au sud, c'est-à-dire en direction de la chapelle, en tout cas de l'église. Et ce faisant, par cette espèce de transversale que l'on souhaite gérer le mieux possible, rendue compliquée par la topographie des lieux, indiscutablement, nous sommes aujourd'hui convaincus qu'il faut que cette bibliothèque-médiathèque, soit, non pas supprimée - il n'a jamais été question de supprimer la bibliothèque-médiathèque des Hauts de Sainte-Croix qui remplit des fonctions importantes - mais déplacée. Et que lorsqu'on est dos, pour parler plus clairement encore, à l'église et que l'on voit ce qu'est l'emprise de la médiathèque, il faut simplement essayer d'imaginer le déplacement de cette

emprise-là de l'endroit où elle se trouve, c'est à dire quasiment au milieu de la place, sur la partie gauche, et nécessairement débordant aussi sur, aujourd'hui, un espace enherbé. C'est ça le projet. Effectivement, ceci a été présenté sous la forme de maquette et de plan à l'occasion de concertations publiques que nous avons réalisées sur les lieux, y compris avec la population.

Si on y revient, c'est uniquement à cause de cette rallonge de 200 000 euros. Sinon, on ne serait pas là aujourd'hui à aborder ce sujet, sachant qu'il s'agit maintenant d'une affaire qui est complètement lancée. Je précise que la Communauté d'agglomération a abordé et a adopté la même délibération de son côté.

S'il n'y a pas d'autres questions, on a noté votre non-participation au vote pour le groupe de Monsieur Etcheto. Monsieur Mathieu Bergé, vous n'avez pas dit ce que vous allez voter. Vous votez pour. Et Monsieur Esteban, vous votez pour également. Je vous remercie. La majorité votera pour. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

5. Musée Bonnat-Helleu - Déplacement et numérisation de deux œuvres

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde voulez-vous poursuivre sur le rapport n°5 ?

M. UGALDE : Il s'agit du musée Bonnat-Helleu, mais de la partie déplacement et numérisation de deux œuvres. Dans le cadre d'un concours organisé par le Club Innovation et Culture CLIC France, le musée Bonnat-Helleu a obtenu la numérisation gratuite et en haute définition par une entreprise spécialisée de deux œuvres de ses collections. Ces opérations impliquent des coûts pour le conditionnement, les transports et les assurances partagées entre l'opérateur en charge de la numérisation, un transporteur spécialisé et la Ville de Bayonne. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la prise en charge par la Ville des frais correspondants tels que définis dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DIDAM - Exposition « Un certain Robert Doisneau » - du 26 novembre 2021 au 20 février 2022

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec la nouvelle exposition qui sera proposée au DIDAM, encore avec un photographe.

M. UGALDE : Et pas n'importe lequel, un certain Robert Doisneau. C'est le titre même de cette exposition du 26 novembre 2021 au 20 février 2022. C'est l'occasion pour moi de vous dire que la disparition - si je puis dire - causée par une situation pandémique que nous venons de traverser du DIDAM n'a pas causé de dommage en termes de fréquentation, c'est le moins

que l'on puisse dire. Les fidèles, et les autres d'ailleurs, de ce lieu d'exposition ont retrouvé sans difficulté le chemin de ces bords d'Adour et l'on s'en félicite.

Dans le cadre de sa programmation 2021, le DIDAM propose de renouer avec le cœur de sa ligne artistique, et plus particulièrement la promotion de la création photographique des XXe et XXIe siècles. Il accueillera ainsi le 26 novembre 2021 au 20 février 2022, une exposition intitulée « Un certain Robert Doisneau ». Elaborée en partenariat avec l'atelier Doisneau... je dis bien « en partenariat » parce que c'est pour moi aussi l'occasion de rappeler que nous ne recevons pas ici des expositions clé en main, mais que nous travaillons avec les responsables de ces expos pour adapter la proposition au lieu qu'est le DIDAM. L'exposition proposée présentera 143 images de différents formats, rassemblant les thèmes les plus connus de l'un des plus célèbres et populaires photographes du XXe siècle. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants à intervenir dans le cadre de ce projet d'exposition.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. DIDAM - Tarification des produits boutique - Exposition « Hugo Pratt, Dessin au long cours »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez. C'est toujours le DIDAM et c'est pour la tarification des produits boutique.

M. UGALDE : Oui, il faut aussi que l'on s'adapte à cette vision des choses. Nous n'avons pas honte de parler de temps en temps d'économie de la Culture, même s'il s'agit de rentrées financières plutôt encore mineures. C'est à travers cette position de tarification, bien sûr, de la part de la Ville de Bayonne, un choix d'assumer pleinement les retombées économiques d'une exposition qui a son succès, en l'occurrence « Hugo Pratt, Dessin au long cours ». Dans le cadre de son exposition estivale consacrée au dessinateur Hugo Pratt, créateur du personnage de bande dessinée Corto Maltese, le DIDAM projette de mettre en vente des produits dérivés en lien avec l'œuvre de l'artiste, des produits qui sont d'ailleurs très demandés depuis le début de l'exposition. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire des produits dérivés correspondants, dont le détail figure en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous poursuivez, concernant certains mécènes.

M. UGALDE : Les participations de divers mécènes aux projets portés par la Ville de Bayonne. Par le biais du fonds de dotation Bayonne Pays Basque Culture, la Ville de Bayonne a la possibilité de voir certains de ses projets ou ceux de ses partenaires financés grâce à des

mécènes dont la liste figure dans la note explicative de synthèse. Les dons qui concernent des projets directement portés par la Ville de Bayonne faisant l'objet d'une convention tripartite liant le mécène, le fonds de dotation et la Ville de Bayonne, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les diverses conventions de mécénat représentant un apport total en numéraire et en nature de 50 450 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Une bonne partie de cette somme revient à la programmation du DIDAM, justement.

M. UGALDE : Oui, et j'aimerais rappeler aussi que c'est un comportement de partenariat tout à fait nouveau et j'entends des choses intéressantes dont je veux être ici le témoin, de la part de ces partenaires que l'on pourrait qualifier d'acteurs de l'économie locale. Ils nous disent par exemple qu'ils trouvent plus d'intérêt, dans la relation autour de leur entreprise, à participer à ce type de démarche qu'à, par exemple, être un énième maillon d'une chaîne d'un grand sport professionnel. Si je dis cela, c'est parce qu'il y a certainement un chemin aussi pour la culture et avec ce type de partenariat, et il faut s'en féliciter.

M. LE MAIRE : Il y a cinq ans, nous n'aurions pas forcément imaginé que ce fonds de dotation pouvait permettre à la Locomotive de pouvoir voir la prise en charge d'une partie de ses loyers. C'est donc une bonne évolution. Pas d'abstention ni de vote contre ? Délibération adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Grille tarifaire pour la saison 2021/2022 des « Dimanches en musique »

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, grille tarifaire pour les Dimanches en musique.

M. UGALDE : C'est dans le cadre de sa programmation culturelle que la Ville a reconduit une nouvelle saison des Dimanches en musique qui comptera six concerts payants, dont un spectacle hors abonnement et plusieurs spectacles gratuits. Quand je dis « concerts payants » je n'ai pas besoin ici de rappeler qu'il s'agit d'un tarif d'accès à des spectacles pour le moins compétitif, pour ne pas dire tout à fait privilégié, compte tenu en particulier aussi de l'application de plus en plus répandue de la carte Déclis, entre autres possibilités d'accès à ce type de spectacle. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de cette nouvelle saison détaillée dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les partenaires identifiés.

Je me plais aussi à dire que ces programmations ne sont pas faites au débotté ou aux caprices d'un élu ou de sa direction de la Culture. Nous travaillons avec les représentants de ce public très particulier des Dimanches en musique. Et en général d'ailleurs, ces publics-là sont en souffrance, pourquoi ne pas le dire, de propositions qui manquent dans notre paysage local. Je ne porte pas de jugement de valeur. Je dis simplement que les autres outils sont sur d'autres démarches artistiques, d'autres créations, d'autres productions. Et on s'aperçoit que petit à petit, un public, par exemple un peu plus âgé, se sent quelquefois un peu détaché, un peu oublié des propositions culturelles dans notre ville. Et c'est la philosophie principale de ces Dimanches en musique que de recentrer ce public et de faire de lui aussi un acteur de la vie

culturelle comme les autres. C'est comme cela, à mon avis, que ce Dimanche en musique est vécu et c'est la raison pour laquelle il a ce succès actuel.

M. LE MAIRE : On notera au passage ce que la carte Déclic apporte en termes d'accessibilité d'une bonne partie de notre public à ces spectacles, avec une différenciation de tarifs qui n'est quand même pas tout à fait anecdotique. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Grille tarifaire pour l'édition 2021 du festival international de chœurs Koruak

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, toujours la grille tarifaire, mais cette fois pour le festival de chœurs Koruak.

M. UGALDE : Un rendez-vous auquel on tient beaucoup, qui est venu de loin, si je puis dire, puisque la pratique du chant choral à Bayonne était d'un tel naturel que l'on finissait peut-être par s'y installer un peu confortablement, disons-le. Le fait que nous ayons pu mettre en place ce rendez-vous d'exigence, incontestablement, a produit une émulation positive, constructive, chez tous les chœurs, d'abord locaux. Mais aussi, on le sait, cette émulation doit beaucoup à la présence un jour sur ces deux ou trois jours de festival, à la présence des meilleurs chœurs du monde. Je pèse mes mots, des « meilleurs chœurs du monde » grâce aux partenariats que nous avons mis en place avec le festival de Tolosa. C'est à mon avis vers ce type de comportement qu'il faudra de plus en plus aller, parce que derrière, il y a la mutualisation de moyens. Il y a la possibilité pour les artistes de gagner trois dates où ils n'en avaient qu'une s'ils étaient restés fidèles au festival de Tolosa lui-même. Il y a là des attitudes, je dirais, intéressantes, vertueuses, sur lesquelles il faudra s'interroger et élargir, à mon avis, ne serait-ce que pour avoir aussi une approche la plus raisonnable sur le plan économique de ces rendez-vous.

La grille tarifaire. L'édition 2021 du Festival international de chœurs Koruak se déroulera entre le 29 octobre et le 1er novembre prochain. Outre les concerts gratuits des chœurs basques, deux concerts de chœurs étrangers seront présentés au Théâtre Michel-Portal. Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire de ces deux derniers spectacles. Je me permets aussi de rappeler le très beau travail que le festival a fait avec un site qui lui est consacré aujourd'hui. Allez vous renseigner, regardez ce site Internet, il mérite vraiment le détour. Et il est surtout au pouls de ce qui se passe, de ce qui se prépare pour le festival. C'est une façon intelligente de faire monter la pression et l'intérêt autour de la manifestation quelques mois avant.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde encore, l'adhésion à une association.

M. UGALDE : Oui effectivement, il s'agit de l'association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale. Pour les besoins des activités de la médiathèque, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale présentée en note explicative de synthèse pour un tarif annuel de 60 euros.

M. LE MAIRE : Pas d'abstentions ni de votes contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

12. Avis de la commune sur le projet de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant au sujet du développement urbain, avec Alain Lacassagne et le premier rapport que vous présentez, ce rapport 12, c'est un avis que notre Commune doit donner sur le projet de modification simplifiée de notre PLU. C'est la modif n° 8, Monsieur Lacassagne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. La Communauté d'agglomération Pays basque a engagé une procédure de modification simplifiée n°8 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne ayant pour objet principal de faire évoluer dans des proportions limitées un secteur dédié aux activités économiques. La délimitation du sous-secteur UYs au lieu-dit Larondouette à dominante industrielle et tertiaire, serait réduite au profit d'une augmentation sur la même superficie du sous-secteur limitrophe UYcs à dominante commerciale et tertiaire. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°8 du PLU, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lacassagne. Sur ce rapport, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Avis de la Commune sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Différé « Cadran Nord-Est »

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous poursuivez avec un avis aussi de la Commune, cette fois sur le projet de création d'une zone d'aménagement différé au lieu-dit « Cadran Nord-Est ».

M. LACASSAGNE : La Communauté d'agglomération Pays basque souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dénommée « Cadran Nord-Est », sur un espace d'environ 48 hectares, de part et d'autre de l'A63 et de la RD 817. Par la création de cette ZAD, la CAPB pourra constituer des réserves foncières en vue notamment de permettre le développement des équipements nécessaires à l'exercice des politiques publiques communautaires tels le développement économique (future zone d'activité de Deyris), la gestion et la valorisation des déchets avec le CTE, les déchetteries, l'accueil d'entreprises d'économie circulaire ou les mobilités, avec notamment des parkings relais. Il est demandé au

conseil municipal d'émettre un avis favorable au dossier de création de ZAD « Cadran Nord-Est » tel que présenté en note explicative de synthèse, ainsi que la désignation de la CAPB comme titulaire du droit de préemption dans cette ZAD pour une durée de six années renouvelable.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce, oui, il y a une question, Madame Liousse.

Mme LIOUSSE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons pour cette délibération. La création d'une ZAD pour cette partie de Bayonne nous semble favorable à la mise en place d'un véritable projet de quartier, afin d'éviter, comme cela a été le cas jusque-là, une urbanisation façon puzzle, aux conséquences parfois malheureuses. Aujourd'hui, les odeurs de notre déchetterie qui aurait pu être placée ailleurs que dans la trame verte et bleue du nord de Bayonne - mais personne n'en voulait - les pollutions épisodiques aux particules de la chaudière à bois, le non-aménagement de la 117 - essayez d'aller à pied de Leclerc jusqu'au funérarium, on en reparlera - rendent ce quartier fouillis et difficile à vivre. Alors que cette zone appelée ici « Cadran Nord-Est » renferme des richesses de notre patrimoine bayonnais, pépinières, terres agricoles exceptionnelles avec une belle terre, il nous faut les protéger, les développer. Aussi, certaines terres agricoles se sont parfois adaptées à l'artificialisation des sols voisins, en devenant toutes seules des zones humides permettant de réguler d'éventuelles inondations. Car c'est bien aussi de cela qu'il s'agit ici, il nous faut redoubler d'attention à ces équilibres fragiles. On a vu dans l'actualité récente en Belgique, en Allemagne, les catastrophes provoquées par les précipitations extrêmes, conséquences des bouleversements climatiques.

Un autre point. Le parking relais dont il est question dans la délibération : ne pourrait-on pas envisager qu'il soit construit plus au Nord et pourquoi pas à Tarnos, à une distance raisonnable, au moins de celui de Leclerc. Il ne manquait plus qu'un parking relais près de Canopia pour rassembler sur quelques kilomètres, et à forte dose, toutes les sources de pollution urbaine, un nœud de trafic, une usine de méthanisation compostage, une chaudière à bois... De grâce, dans le cadre de cette ZAD, aménageons le Cadran Nord-Est avec respect pour ses habitants, et surtout perspective et ambition pour sa biodiversité et sa qualité de vie. Merci. Donc, nous votons pour.

M. LA MAIRE : Oui, d'accord. On avait compris le sens du vote. Merci Madame Liousse. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Juste une question, Monsieur le Maire. Quels sont les liens établis avec la commune de Tarnos sur cette bande limitrophe de cette commune qui concerne une ZAD relativement intéressante ? C'est vrai, mais il y a également, au-delà de ce que j'ai pu lire, comme une frontière, des espaces agricoles et boisés qui sont très riches. C'est une question. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lacassagne, vous commencez à répondre.

M. LACASSAGNE : Très rapidement, Monsieur le Maire. Effectivement, si l'Agglomération met en place cette ZAD, c'est pour nous permettre effectivement de maîtriser le foncier, parce qu'il y a aussi un certain nombre de mutations, notamment par rapport à...on a un mélange de logements, d'activités. On veut éviter d'arriver à une telle situation. Ce sont toutes les

réflexions que l'on mène, notamment à Bayonne et dans le cadre du PLUI, sur l'organisation spatiale dans la ville, notamment par rapport aux zones d'activité. Et c'est tout le travail que nous faisons avec Sylvie Durruty. D'ailleurs, entre midi et deux, nous avons travaillé aussi sur ces sujets pour savoir comment nous pouvons organiser la ville et comment nous pouvons nous protéger. Cette ZAD va permettre déjà dans un premier temps à ce que l'Agglomération puisse préempter au fur et à mesure, s'il y a effectivement des ventes qui se font, que l'on puisse acquérir un certain nombre de terrains de façon à pouvoir se projeter, et éventuellement mettre des sursis à statuer pour ceux qui voudraient faire notamment des extensions d'habitation. Parce qu'effectivement, là où nous avons un mélange d'activités et on a besoin d'organiser l'ensemble.

Par rapport à l'ensemble des terrains agricoles dont vous parlez, il faut savoir que dans les réflexions du PLUI, je l'ai déjà indiqué et je le répéterai à chaque fois, nous allons protéger un maximum de terres agricoles dès que cela est possible. Parce qu'effectivement, ce sont aussi des activités qu'on souhaite, notamment par rapport à notre terre nourricière et par rapport à la protection de certaines zones.

Quant au développement et par rapport - alors je déborde un peu du sujet, mais peut-être que Loïc Corrége ou Monsieur le Maire vous répondrez – oui, s'il y a effectivement eu un premier parking relais qui a été installé à côté du Leclerc Nord, ce n'était qu'une première étape. Bien sûr, on a vocation à avoir un parking relais, mais plus vers Tarnos, ou vers le Seignanx. Il y a quand même des éléments de réflexion. Ce Cadran Nord -Est, cette étude, nous permettra de définir ce que nous voulons dans les années à venir.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Lacassagne. Il n'y a pas d'autres questions complémentaires ou quoi que ce soit ? Je propose donc de mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, ni de vote contre. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMÉS
Non-participation au vote : 1, M. SEVILLA

14. Délibération motivée instaurant un taux de 15,40 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs « Pinède – Séqué »

M. LE MAIRE : Monsieur Lacassagne, vous poursuivez avec une délibération, c'est le rapport 14 concernant l'instauration d'une taxe d'aménagement à hauteur de 15,40 %. Je précise ici qu'on a substitué une délibération qui vous avait été envoyée, nous avons substitué sur votre table tout à l'heure une nouvelle délibération qui est simplement modifiée par rapport au précédent projet de délibération que nous avons reçu sur uniquement la hauteur du taux. Le taux qui était indiqué dans la délibération que vous avez reçue, ou le projet de délibération que vous avez reçu, était de 11,25. Or, dans le rapport qui est aujourd'hui présenté au conseil municipal, il est de 15,4. Monsieur Lacassagne, je vous laisse présenter ce rapport.

M. LACASSAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Conformément à l'article L.330-15 du Code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement, fixée au taux de 5 % par délibération du

16 octobre 2014, est susceptible d'être augmentée jusqu'à 20 % dans certains secteurs lorsque la réalisation des constructions exige la mise en œuvre de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics. Les études d'aménagement commanditées par la Ville évaluent les hypothèses de programmes de constructions nouvelles à environ 690 logements dans le périmètre « Pinède-Séqué » tels que définis par le plan annexé au rapport. Ce développement urbain, en raison de l'importance des constructions à édifier, nécessite la réalisation d'une école primaire qui desservira également les secteurs déjà urbanisés du Séqué et d'Aroussets. Ainsi, au vu de l'évaluation et du coût des travaux des recettes escomptées, il est demandé au conseil municipal d'instituer un taux de 15,40 % pour la taxe d'aménagement sur les secteurs « Pinède-Séqué » tels que délimités au plan joint à la note explicative de synthèse et de reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du PLU de Bayonne à titre d'information.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame, oui, vous avez la parole Madame

Mme BROCARD :Brocard.

M. LE MAIRE : Oui je sais. Juliette Brocard a la parole.

Mme BROCARD : Merci Monsieur le Maire. A priori, présentée comme ça, la mariée est belle, puisque l'on nous parle de création d'une école sur le quartier Arroussets-Séqué pour une population à venir. Mais il faut de suite déchanter, il n'y a toujours pas d'école programmée sur le quartier Arroussets-Séqué. Ce projet n'a pas été inscrit sur vos orientations budgétaires prospectives, PPI, ni autorisations de programme. Nous souhaitons aussi rappeler que les zones identifiées se situent soit en limite ou entre deux zones d'aménagement concerté récentes, et en particulier celle d'Aroussets où l'école était programmée. L'aménageur ne l'ayant pas construite il y a deux ans, à la clôture de la ZAC, la Ville a déjà récupéré 1,5 million qui auraient dû être consacrés à la construction de cette école, jamais construite depuis bientôt 20 ans. Depuis, toujours pas d'école, mais surtout pas de projet, pas de programmation.

Il refait surface au Séqué, mais seulement afin de capter encore quelques fonds. Le projet est, en effet, simplement invoqué ici afin de justifier l'application d'une taxe d'aménagement majorée sur les opérations d'urbanisme à venir du quartier, car la jurisprudence en fait désormais obligation. Comme il n'y a pas d'école programmée, la majoration de cette taxe d'habitation risque de venir abonder le budget d'investissement, simplement pour venir équilibrer la politique d'investissement de prestige en centre-ville que vous avez annoncée. Encore une fois, on mobilise tous les expédients pour financer des projets très coûteux.

Pas d'école en vue donc, mais une levée fiscale supplémentaire, en revanche bien réelle. Levée fiscale qui sera inmanquablement répercutée par les opérateurs et qui aboutira mécaniquement à un renchérissement du prix des logements. Des logements qui sont pourtant destinés dans ces quartiers en priorité à celles et ceux que le prix du marché actuel sur notre territoire met en difficulté. En pleine crise du logement, vous choisissez d'augmenter le prix de l'immobilier dans tous les quartiers. Bayonne continue ainsi sa politique de peuplement. Vivre à Bayonne devient de moins en moins accessible au plus grand nombre. Les demandes de logements sociaux continueront donc d'augmenter. Comme vous décidez en parallèle de faire baisser leur pourcentage à Bayonne, de 28 %, on passera à 25 %, ceux qui peuvent en

bénéficiaire partent ou partiront. On l'aura compris : « dehors les jeunes, dehors les retraités, dehors les travailleurs modestes ».

Nous le rappelons ici, notre projet pour la Ville, notre projet pour le Pays basque ne ressemble vraiment pas à ce que vous êtes en train de faire. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je demande à Alain Lacassagne de répondre.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on met en place une taxe d'aménagement parce qu'il faut effectivement se projeter sur l'avenir. Le projet de l'école, nous l'avons. Nous l'avons effectivement sur la ZAC d'Arrousets, sauf que c'était implanté sur un terrain agricole et ce n'est pas Monsieur le Maire qui va dire le contraire. Il a rencontré plusieurs fois le propriétaire et je ne rentre pas dans les détails, mais il ne voulait absolument pas céder son terrain agricole. Donc vous voyez, en même temps, on a préservé un terrain agricole puisqu'il y en avait un, un propriétaire qui ne voulait absolument pas le céder et en même temps, il voulait continuer son activité. Quand on fait de la politique, tout n'est pas simple. Donc, on imagine quand même une école dans le quartier et il faut aussi trouver une localisation. Et il faut que ce soit à l'intermédiaire à la fois du Séqué et d'Arrousets. C'est vrai qu'il y aurait une localisation et donc on réfléchit là-dessus, qui serait plutôt sur Pinède.

Par rapport à la levée fiscale, non, c'est une taxe d'aménagement qui va être dirigée vers la future école que nous souhaitons dans le quartier.

Concernant le renchérissement par rapport aux prix, je peux vous dire et vous annoncer que non, parce que les trois secteurs qui vous sont indiqués sur les plans seront des aménagements publics. C'est une volonté de Monsieur le Maire et de nos équipes municipales. Ce sera public avec un aménageur. Et je peux déjà vous indiquer, ce serait HSA qui est notre aménageur au niveau de l'Agglomération. Donc on pourra à la fois maîtriser la production de logements sociaux, ce que l'on souhaite, ainsi que la production du libre, avec des prix que nous allons définir. Il n'y aura pas de renchérissement. Ce sont les opérateurs qui, dans leur bilan d'opérations, intégreront l'ensemble de ces chiffres.

Quant au taux que vous rappelez des 25 %, non, nous avons un objectif de 28 % de logements sociaux sur la Ville de Bayonne et non pas 25 %. Donc effectivement, il va bien falloir construire un certain nombre de logements avec 500 logements par an. C'est l'objectif que nous nous sommes donné au niveau de l'Agglomération. Monsieur le Maire, j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lacassagne pour ces précisions. Je comprends vos interrogations, Madame Brocard. Je ne comprends pas nécessairement tout ce que vous nous avez indiqué. Par exemple, vous dites : « vous n'avez pas évoqué cela dans le PPI », le Plan Pluriannuel d'Investissement, oui, cela a été évoqué. Nous avons parlé effectivement de cette école notamment, avec des premiers chiffres aussi. On ne peut pas nous faire le reproche de ne pas anticiper sur ce qui va se passer dans ce secteur. On a trop souvent les collectivités, peut-être nous aussi, laissé faire les choses pour se rendre compte *in fine* que des opérations voyaient le jour sur un certain nombre de terrains qui appartenaient à des particuliers. Et on se retrouvait devant des demandes de permis de construire qui étaient déposées, que l'on instruisait, et avec l'impossibilité de demander au promoteur de participer à des équipements publics. Nous sommes aujourd'hui en train de dire que le promoteur, privé ou public, parce

que nous avons plutôt tendance - Monsieur Lacassagne vient de le dire - que c'est Habitat Sud Atlantique, notre bailleur social adossé à la Communauté d'agglomération Pays basque, c'est avec HSA qu'on le fera, si on doit le faire et si c'est une opération publique. HSA devra tenir compte de cette somme dans la fixation du prix.

Mais qu'on ne se méprenne pas. Cette fiscalité-là est utile. Évidemment, la délibération ne parle pas d'autre chose que de cette fiscalité, l'objectif étant d'être le plus en amont possible dans la fixation de ce taux. J'ai beaucoup insisté auprès des services pour que cette délibération soit votée le plus vite possible par notre conseil municipal. Ça ne serait pas sérieux pour une collectivité comme la nôtre que de ne pas faire en sorte que ce soient les opérateurs publics ou privés qui supportent finalement les équipements publics qui sont nécessaires à la réalisation de leur opération. Parce qu'il faut des écoles là où il y a des constructions. C'est logique. Nous sommes en train de dire que les écoles, comme d'ailleurs les autres équipements, devront être supportées par l'opérateur.

Bien sûr, cela nous oblige à essayer d'indiquer sur un plan où est-ce qu'on imagine que ces taux-là auront à s'appliquer. C'est ainsi. Parce qu'il faut bien trouver un périmètre pour dire là où le taux d'aménagement ou cette taxe d'aménagement majorée interviendra. Parce que si on ne dit rien, le taux est de 5 %, et beaucoup de collectivités n'ont pas eu le courage de fixer le taux d'aménagement au-delà de 5 %. Je dis que ce n'est pas sérieux. Peut-être n'avons-nous pas été nous-mêmes suffisamment courageux jusqu'à maintenant pour ne pas fixer plus haut cette taxe d'aménagement. On ne le fait pas non plus au doigt levé. On le fait en essayant de chiffrer ce que sont les équipements qui seront rendus nécessaires par l'opération. Évidemment, il s'agit de l'école. Elle était déjà nécessaire pour Arrousets, vous le dites vous-même, elle n'a pas été faite à Arrousets. Monsieur Lacassagne vient de dire pourquoi. Elle est aujourd'hui nécessaire. Idéalement, cette école doit pouvoir se trouver entre Arrousets et le Séqué, c'est-à-dire à Pinède. Or, à Pinède, il y a un certain nombre de terrains qui sont des terrains à urbaniser extrêmement importants, et sur lesquels peut être imaginé, dans un temps que je ne peux pas vous dire, on anticipe. On n'est pas en train de dire qu'on va le faire cette année ou qu'on va le faire l'année prochaine ou dans deux ou trois ans, peut-être même pas dans ce mandat.

En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il est absolument indispensable que, si des opérations devaient voir le jour, et elles ne verront le jour que si elles remplissent un certain nombre de conditions... Le taux des logements sociaux qui a été indiqué par Monsieur Lacassagne, parce que nous ne voulons pas descendre en deçà des 28 %, et aussi le prix de sortie de ces opérations. Je ne parle pas uniquement des logements sociaux ou des logements en accession sociale. Je pense aussi à ce qu'on appelle l'accession libre. Et dans l'accession libre, il est important pour nous aussi d'avoir un regard particulier pour fixer un certain nombre de limites. Donc, des garde-fous, il en faut de tous ordres. Il y a certainement un garde-fou fiscal capital. C'est l'objet de la délibération. Faire payer à ceux qui doivent payer, les équipements publics qui seront nécessaires.

Après, les autres garde-fous, ce sera faire en sorte que les promoteurs n'aient pas des prix de sortie qui soient excessifs. Ça suppose que bien sûr, nous soyons capables de faire des opérations, je lâche le mot, Madame Brocard, et vous connaissez parfaitement cette problématique-là, nous sommes obligés de faire des opérations d'aménagement publiques.

Dans ce secteur-là, nous ne laisserons pas la promotion privée aller à tout va. Ce seront des opérations publiques d'aménagement, des OPA. Ces opérations publiques d'aménagement nous donneront, justement pour éviter les dérives dont vous parlez et qui existent, ces risques de dérive, vous avez raison de les souligner, pour éviter ce type de dérive, il nous faudra envisager des opérations publiques d'aménagement. Nous n'y sommes pas encore. Le moment venu la question se posera. Pour l'heure, on fixe la fiscalité. À bon entendeur, salut. On indique à tous les opérateurs qui pourraient être intéressés par cette opération qu'il y a une taxe. Elle a ce niveau-là et on ne reviendra pas là-dessus, évidemment si la délibération est adoptée.

J'espère avoir été clair juste pour expliquer qu'au fond, cette brique fiscale n'est jamais qu'au milieu de tout le reste.

Mathieu Bergé a demandé la parole et je vois qu'Henri Etcheto la souhaite aussi. D'abord Mathieu Bergé, ensuite Henri Etcheto.

M. BERGÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Contrairement à vous, je trouve qu'il y avait plutôt beaucoup d'informations dans cette délibération, et pas que la question du taux de la taxe d'aménagement. Et d'une certaine manière, en termes de méthodologie, nous voyons que la méthodologie évolue et il était peut-être grand temps justement que cette méthodologie évolue. Juste pour rappel, dire que nous ne partageons pas totalement la même position que la majorité sur le PLH et l'avis. C'est vrai que le PLH avait demandé à Bayonne de construire un petit peu moins. C'est l'avis de la Ville de construire un petit peu plus. L'avis du PLH était de construire davantage de logements sociaux pour la Ville de Bayonne et l'avis de la Ville de Bayonne sur le PLH était d'en construire un peu moins. C'est quand même cette réalité. Nous étions davantage d'accord avec le PLH initial qui nous demandait de construire moins et plus de logements sociaux.

Mis à part ce point-là, il y a quand même, je dirais, quatre informations qui ressortent de cette délibération. D'une part, on annonce 690 logements sur les trois zones qui sont cartographiées. Ces 690 logements vont rentrer dans le cadre du PLH et ils vont répondre à la pression démographique que connaît notre territoire d'une certaine manière.

Il y a une autre information qui est la construction d'une école. J'espère que cette école verra le jour. Il est évident qu'il ne faut pas voir juste une opportunité foncière. On sait qu'il y a un besoin d'une école sur ce territoire. On a 10 ans, voire 15 ans de retard. Il est évident qu'aujourd'hui vous l'annoncez, et j'espère que l'école ne se fera pas dix ans après le logement. C'est-à-dire que si des logements se font, l'école doit se faire en même temps. Ce ne doit pas être une opération postérieure. Là-dessus, nous serons extrêmement vigilants.

L'autre point est l'augmentation de la taxe d'aménagement. C'est vrai que ça pouvait être assez inquiétant si on avait à faire à un opérateur privé, puisque bien évidemment, ça aurait pu entraîner une augmentation du coût pour l'acheteur au final, et quelque part, faire augmenter les prix. Le fait de donner le soin de l'opération à un promoteur public permet de garantir justement des prix plus contrôlés.

L'élément qui manquerait pour aller dans le bon sens, c'est le dialogue avec la population locale. Au moment où il y avait eu la modification du PLU, il y avait le collectif Stop Béton justement dans le quartier qui vous avait saisi pour avoir davantage d'informations sur les

projets d'aménagement autour du quartier. J'ai eu l'occasion de les appeler cette semaine. Il n'y a pas eu, je dirais, de dialogue complémentaire depuis la délibération qui était passée en conseil municipal. C'est dommage. Je pense que justement, ces populations qui ont choisi l'écoquartier, qui ont choisi ce type d'habitat, mériteraient d'être associées en amont à ce type de dossier. Et à Demain Bayonne, on pense que la co-construction avec la population est quelque chose de nécessaire. Et je pense que d'une certaine manière, dans les quartiers, mais également toute la population bayonnaise aurait besoin de visualiser ce que va être la ville de demain. C'est-à-dire, à quand cette grande maquette de Bayonne 2040, avec les projets d'aménagement ? Et qu'on puisse comme ça, quand même, regarder la population droit dans les yeux et dire cette réalité. On a une pression démographique, on doit en prendre une part, on doit contrôler le prix de l'immobilier, et ça nous amène collectivement à mener des politiques dans un certain sens.

Donc, de ce que nous lisons aujourd'hui, *a priori*, nous allons plutôt dans le bon sens. Donc nous voterons pour, mais il nous manque encore quelques garanties pour savoir si nous avons totalement soigné les dérives des mandats précédents.

M. LE MAIRE : Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Oui, merci pour ces quelques clarifications quand même. Parce que là, je crois qu'on s'entortille dans quelque chose. Cette délibération, on aurait pu la voter. Il restait l'enjeu évidemment de l'impact sur le prix de sortie des logements qui n'est pas rien, et dont vous parliez tout à l'heure, mais nous aurions pu discuter cela. Cette délibération, on aurait pu la voter, s'il y avait vraiment un projet d'école, s'il y avait vraiment un projet d'école sur le quartier. Or ce projet d'école, il n'existe pas. D'abord, c'est un projet. Ce n'est pas un projet, cette école aurait déjà dû exister, à Arrousets, au Séqué, peu importe. Alors, on peut très bien donner tous les arguments, comme l'a rappelé Monsieur Lacassagne, c'est un petit peu facile pour dire « oui, on aurait bien voulu, mais on n'a pas pu ».

On a récupéré, ça a été rappelé par Juliette, il y a deux ans je crois, 1,5 million de la liquidation de la ZAC d'Arrousets qui datait d'une quinzaine d'années. Parce que justement, on avait l'école qui devait être réalisée à cette époque, qui n'avait pas été réalisée. Aujourd'hui, je crois que je l'avais dit à l'époque en conseil municipal, les enfants qui auraient dû aller dans cette école depuis 15 ans sont à l'université ou dans le monde du travail depuis longtemps. Et là, vous nous refaites le coup parce que cette délibération, nous l'avons bien compris, vous majorez, - petit clin d'œil, là, ce soir, avec le rapport sur table, vous majorez la majoration - mais ce taux majoré, il faut le justifier. C'est nouveau. C'est pour ça en fait qu'il y a cette histoire de projet d'école.

Trois précisions, Monsieur Lacassagne, à ce que vous avez dit. Non, cette école, il n'y a pas de projet. Vous nous avez présenté des orientations budgétaires prospectives à l'échelle du mandat. On a eu l'occasion de souligner le fait qu'il n'y avait pas cette école d'Arrousets – Séqué. Elle n'est pas non plus sur les PPI que vous nous avez transmises et il n'y a pas non plus d'autorisation de programme ouverte. Pour l'instant, elle n'existe pas. Et Monsieur le Maire, de toute façon, vient de l'avouer, puisque finalement, il n'y aura peut-être pas d'école dans ce mandat. Donc ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, au passage, le PLH, oui, là aussi, on a argumenté là-dessus, ce n'est pas 28 %, c'est 25 % de logement social sur Bayonne. Ça vient d'être rappelé par Mathieu Bergé. Et je reviendrai sur la question de HSA.

La taxe d'aménagement. Les communes peuvent jouer sur un taux de 1 à 5 %. Et si elles veulent inscrire un taux majoré, c'est possible sur certains secteurs. C'est ce que vous faites. Mais voilà, la loi et surtout une jurisprudence récente, ce qui n'est pas rien, celle du Conseil d'Etat, qui date de 2020, fait désormais obligation aux communes, lorsqu'elles prennent de telles délibérations, de justifier ces augmentations, ces majorations de taux par des projets d'équipement conséquents. C'est ce que vous avez fait avec un équipement qui est en effet nécessaire, mais que vous n'avez pas prévu de faire.

Donc en fait, au total, l'objectif, c'est quoi ? C'est de faire rentrer des fonds assez rapidement. La taxe d'aménagement sera prélevée sur ces opérations dans les deux ans à venir, si vous l'étalez sur deux ans. Cela va venir abonder le budget de la Ville. Ils ne seront pas fléchés sur l'école. Ils ne seront pas fléchés sur l'école. Absolument pas. Ils vont venir abonder le budget investissement 2022-2023. Donc, avec les projets d'investissement dont vous avez eu l'occasion de discuter dans les différents budgets, ensuite, quand il faudra faire l'école... Alors Monsieur le Maire disait : « peut-être pas dans ce mandat », donc le mandat suivant, évidemment les crédits, les rentrées fiscales qui auront été perçues là-dessus, elles ne seront plus là pour la collectivité. Il faudra en trouver d'autres. En réalité, c'est là un expédient pour trouver de l'argent rapidement pour venir équilibrer le budget d'investissement, mais pour faire autre chose.

Après, il y a autre chose. Il y a la question du prix de sortie. Mais le fait que l'on confie, je ne sais pas si vous avez confié toutes les opérations, parce qu'il y a quand même trois secteurs, à HSA, mais admettons le fait que l'on confie cela à un opérateur social, cela ne va rien changer. L'opérateur social va payer la fiscalité, mais je dirais que c'est même plus grave aussi, parce que l'opérateur social derrière, comment il va équilibrer son opération ? La question va se poser pour lui, soit en gestion derrière de loyers, soit en gestion de développement dans ses opérations de la même façon. Ou alors s'il travaille en partenariat avec des opérateurs privés, il va répercuter... Forcément, le surcoût se répercutera au bout, de toute manière, il n'y a pas de philanthrope dans ce métier-là, sur le prix du logement.

Dernière remarque peut-être sur le logement social, c'est un enjeu. Il y avait une possibilité peut-être justement là-dessus, d'accompagner HSA qui est l'opérateur. C'est l'exonération. Il se trouve que le logement social bénéficie d'un abattement automatique de 50 %. C'est la loi. La loi le veut de cette manière-là. Mais il y a possibilité, la loi prévoit aussi la possibilité pour la commune de prendre des délibérations d'exonération. Je ne sais pas si c'est total ou partiel, mais en tout cas, des délibérations d'exonération sur la taxe d'aménagement pour les projets justement, soit de logement social, soit de logements type prêts à taux zéro, donc pour l'accession libre. Et ça, il faut bien reconnaître, le souci dont parlait Monsieur le Maire est que l'actualité du territoire, l'actualité lourde et profonde, nous le rappelle à chaque instant. C'est un outil qui aurait pu être pris pour ça, pour favoriser l'accessibilité du logement dans notre territoire. Et là, visiblement, vous choisissez de ne pas l'utiliser pour le moment, pour le moment. On ne peut que vous y inviter. C'est une proposition qu'on peut vous faire peut-être. Justement, si HSA est opérateur dans la plupart de ces secteurs, peut-être alors qu'une

manière de venir amender ces problèmes dont nous parlions sur les prix de sortie, ce serait de pouvoir voter des exonérations de taxe d'aménagement pour les projets type logement social ou logement en accession.

Voilà les quelques remarques. En l'état actuel, en tout cas, nous ne pouvons pas voter cette majoration de taux.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il est dommage que l'on ait un projet visiblement intéressant, présenté par bribes, selon les conseils, qu'il n'y ait pas de vision globale sur les aménagements du quartier Séqué et en particulier sur l'association des riverains et des habitants du quartier, à travers cette association Stop Béton ou d'autres habitants. Mais également, peut-être que cela aurait été un dossier intéressant à étudier ou à présenter dans le cadre d'un conseil de quartier. On se demande pour l'instant où cela en est. Globalement, le projet, évidemment, tel qu'il semble avancer, paraît positif quant à la construction d'une école et un nombre de logements sociaux de 690 logements qui sont quand même importants et intéressants pour la Commune et pour les Bayonnais. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Lacassagne, quelques éléments de réponse ? Je compléterai si nécessaire.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. Je ne reviens pas sur les commentaires de Mathieu Bergé et de Monsieur Esteban par rapport effectivement au projet que l'on pourrait développer, sachant qu'aujourd'hui, il n'y a pas de projet. Le seul projet sur lequel on peut aller rapidement, c'est l'opération au Séqué III dont l'ouverture à l'urbanisation a été votée à l'Agglomération dernièrement. Puisqu'après, il y a un deuxième terrain qui appartient à la collectivité et d'autres terrains qui sont sur Pinède, qui appartiennent à des particuliers. Sauf qu'en même temps, on envoie aujourd'hui un message par rapport à la taxe, et par le fait que ce sera HSA et personne d'autre qui aménagera cette zone.

Aujourd'hui, ces terrains ne sont pas constructibles puisqu'ils sont en en 2AU et on est forcément obligés de passer par une modification du PLU. S'agissant de terrains privés, on ne peut le faire que dans le cadre général d'une modification globale. Cela veut dire pas avant le PLUI de 2023. Quand on sait, et c'est pour cela que Monsieur le Maire indiquait aussi cette date-là, 2023, cela va dépendre aussi de la consultation du public associé, notamment par rapport au PLUI dont on aura acté l'ensemble des éléments. Tout projet de construction demande aussi un certain temps. C'est vrai qu'en même temps, on se projette sur un PLH qui est à la fois ce PLH qu'on va voter et le prochain. Parce qu'il y a des éléments que nous n'arrivons pas à maîtriser par rapport aux dates. Et comme Monsieur le Maire l'a indiqué, nous nous projetons, nous envoyons aussi un signal.

Concernant les prix, par rapport à HSA, c'est l'opération aussi que nous allons amener sur le Séqué III où nous aurons effectivement un certain nombre de logements sociaux avec des prix de sortie. C'est ce que nous allons faire également sur le Prissé. Au vu de l'envergure, cela nous permettra, et cela permettra à l'opérateur, et notamment à HSA, qui pourra maîtriser un certain nombre d'équipements, d'avoir des économies d'échelle. Notre volonté est qu'il n'y ait pas une répercussion globale sur les prix d'acquisition. Et ce qui va faire la différence, c'est

l'acquisition du prix du foncier. Et si nous n'arrivons pas sur le prix du foncier, Monsieur le Maire pourra prendre des décisions pour acquérir le foncier au meilleur prix.

Voilà ce que je pouvais vous dire. A ce jour, il n'y a pas de projets qui soient réalisés. Nous sommes dans les projections du PLUI. Autant le dire, on a des projections où on va fermer un certain nombre de terrains et par dizaines d'hectares, des terrains constructibles à Bayonne et à l'échelle de l'Agglomération. Et donc, il faut en même temps se projeter avec l'idée aussi qu'on va construire un équipement, on va construire des logements et il y aura également des locaux d'activité. On est en train de réfléchir. Quand on aura assez avancé, on viendra vous le présenter, mais pour l'instant, on n'est que dans des esquisses et c'est ce qui nous amène à cette délibération pour se projeter et prendre un temps d'avance.

M. LE MAIRE : Je vais juste donner une petite réponse technique sur la question de la taxe, du taux majoré, en l'occurrence de cette taxe d'aménagement qui est l'objet de cette délibération ce soir, et expliquer aussi le pourquoi de la nécessité pour nous d'anticiper. C'est que le fait générateur de cette taxe c'est le permis de construire ou le permis d'aménager. Et donc, pour nous, c'est extrêmement important que le principe de cette taxe et son taux soient fixés le plus rapidement possible. L'urgence est là.

Par contre, c'est vrai de dire que ce n'est pas neutre que de se poser la question des abattements, Monsieur Etcheto, vous avez raison, pour les logements sociaux. Sauf qu'on n'a pas besoin de délibérer parce que c'est la loi qui prévoit ça. C'est la loi qui prévoit un dispositif d'abattement pour les logements sociaux dans le Code de la construction et de l'habitation et surtout dans le Code général des impôts. Ces abattements vont avoir lieu et vont pouvoir intervenir.

Autre chose que je voulais vous dire et j'en ai terminé. L'équilibre financier - je ne sais plus qui parlait de cet équilibre financier nécessaire de l'opération - est de dire aujourd'hui que cette taxe va venir s'ajouter, aggraver le modèle économique. Oui, elle s'ajoute, c'est certain. Il vaut mieux que le promoteur le sache le plus rapidement possible. Aujourd'hui, il est dans le tableau et clairement posé, si on vote cette délibération. Après, la question du prix de sortie, cela relève d'autres exercices. Cela relève d'autres outils. J'ai dit tout à l'heure Opération Publique d'Aménagement. Nous, si effectivement on met en avant Habitat Sud-Atlantique dans son métier nouveau d'aménageur, c'est pour ça justement. Notre intérêt à nous, c'est qu'il n'y ait pas de spéculation foncière sur ces terrains. Ils sont aujourd'hui classés en zone 2AU. Ils ont la valeur de terrains qui sont en zone 2AU, c'est-à-dire des terrains qui ne sont pas constructibles pour l'heure, susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation, mais pas constructibles. Et donc, on est en train déjà de prévoir une fiscalité sur des terrains qui ne peuvent pas être ouverts, en tout cas pas immédiatement, à l'urbanisation.

Ce sera à la faveur de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal ou intracommunautaire, Monsieur Lacassagne, que ces terrains pourront recevoir une telle affectation. Du reste, je ne vois pas comment on pourra atteindre les objectifs qui sont les nôtres en matière de production de logements sociaux et de logements tout court d'ailleurs, si une partie de ces terrains ne sont pas ouverts à l'urbanisation. L'exercice que nous faisons aujourd'hui, c'est un exercice que nous n'avons pas toujours fait, d'anticipation, parce que nous souhaitons que ces terrains

puissent être acquis le plus rapidement possible par ce qui sera l'opérateur public d'aménagement.

Vous vouliez intervenir, Monsieur Etcheto, vous avez allumé le micro, vous pouvez y aller et puis, après, on va passer au vote.

M. ETCHETO : C'est juste une petite précision. Ce que j'avais dit, effectivement, la loi oblige à avoir un abattement de 50 % pour les projets de logement social. Mais elle permet aussi à la Commune, si elle le souhaite, de délibérer pour aller au-delà de ça et puis pour élargir aussi à de l'accession. C'était cette précision-là.

Deuxième précision, ce n'était pas vous, Monsieur le Maire, ce n'était pas la majorité. Ce ne sont pas 690 logements sociaux, on est bien d'accord, ce sont 690 logements. La part de logements sociaux ne sera évidemment pas de cet ordre-là.

M. LE MAIRE : Oui, absolument. Je propose maintenant que vous m'indiquiez les uns et les autres le sens de vos votes. Monsieur Etcheto, vous avez parlé de...

M. ETCHETO : On votera contre cette majoration.

M. LE MAIRE : Contre la majoration. Monsieur Esteban ?

M. ESTEBAN : Oui, je vote pour.

M. LE MAIRE : Vous votez pour et Monsieur Mathieu Bergé vote pour également. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

ADMINISTRATION GENERALE

2. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Modification des statuts

M. LE MAIRE : Nous a rejoints depuis tout à l'heure, Mathieu Susperregui, libéré par ses obligations professionnelles, et qui va donc vous présenter, si cela ne vous ennuie pas, le rapport n°2, c'était au début, concernant le Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak. Ce sont les modifications de statuts. Et comme vous êtes représentant de notre Ville au sein de ce syndicat, on préférerait que ce soit vous qui le présentiez. Rapport 2, vous avez la parole.

M. SUSPERREGUI : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est le Syndicat intercommunal de la gestion du centre de Txakurak, modifications des statuts. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Guiche au Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, de même que la modification des statuts qui en résulte, selon les termes développés dans la note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci. Nous avons reçu à la Communauté d'agglomération, Monsieur Susperregui, votre présidente, la Présidente du Syndicat intercommunal, ainsi que le

Président de l'association aussi de gestion du centre Txakurak, qui concerne à la fois des chiens et des chats. Et nous avons là une préoccupation majeure, c'est l'état dans lequel se trouve le bâtiment de Txakurak, qui est aujourd'hui propriété de la Communauté d'agglomération. Un peu par défaut, parce que les collectivités, les communes n'ont pas pris de disposition particulière pour trouver une solution, moyennant quoi la Communauté d'agglomération est finalement en train d'exercer une compétence qu'elle n'a pas, puisque les chiens et les chats ne sont pas de la compétence des intercommunalités. Sauf si elle le décide, mais elle n'a pas décidé. Elle est de la compétence des communes. Cela dit, nous avons une urgence à régler, puisqu'aujourd'hui le personnel travaille dans des conditions déplorables.

Nous savons que vous avez obtenu une subvention de l'ordre de 300 000 euros de, rappelez-moi, l'association...

M. SUSPEREGUI : C'est l'État, le plan de relance de l'État.

M. LE MAIRE : Donc, c'est le plan de relance de l'État qui vous a effectivement alloué 300 000 euros, mais qui va aller en direction de l'association ou du syndicat, on va voir cela. Sachant qu'il faudra que la Communauté d'agglomération mette aussi la main à la poche, ce qui est un peu logique que les collectivités soient concernées. Nous travaillons actuellement sur cela. Et comme vous n'étiez pas présent à cette réunion qui s'est tenue cette semaine parce que vous n'étiez pas directement...enfin, la Présidente était là pour représenter le syndicat, évidemment, je voulais vous le dire. Merci.

M. SUSPEREGUI : Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération n°2 sur laquelle nous sommes revenus. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT URBAIN

15. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine

M. LE MAIRE : Voilà la délibération n°15, Emilie Larroze, qui concerne les subventions à l'habitat ancien

Mme LARROZE-FRANCEZAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit donc de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine. Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 35 079,67 euros de subventions, d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien de 13 728,26 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

M. LE MAIRE : Merci. Sur cette délibération, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est donc...

M. ALLEMAN : Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE : Oui Monsieur Alleman. C'était noté dans mes notes et j'avais oublié de le dire. Non-participation au vote, Monsieur Olivier Alleman. Sinon, la délibération est adoptée à la majorité requise.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, M. ALLEMAN (en sa qualité de conseiller intéressé)

ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION

16. Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2021-2024

M. LE MAIRE : Christine Martin-Dolhagaray, c'est à vous que revient de présenter le rapport 16 concernant le projet éducatif de territoire pour la période 2021-2024

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Oui Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit du projet éducatif de territoire. À l'occasion de la réforme d'aménagement des rythmes éducatifs, la Ville de Bayonne a mis en œuvre son premier projet éducatif territorial (PEDT) approuvé par la délibération du 17 juillet 2014 pour la période 2014-2017, puis prorogé par avenant successif jusqu'alors. Le PEdT 2021-2024 a été élaboré et co-construit dans la continuité du projet initial. Il s'appuie sur une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il est demandé au conseil municipal de valider le Projet Éducatif de Territoire pour la période 2021-2024 présenté en annexe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre correspondante.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Colette Capdevielle et Madame Herrera, vous avez la parole. Colette Capdevielle, d'abord.

Mme CAPDEVIELLE : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, nous examinerons, si vous le voulez bien, les deux délibérations 16 et 17 ensemble, parce qu'elles sont liées et elles doivent, à notre avis, être appréhendées de concert.

Sur le projet éducatif de territoire, nous faisons le constat d'une absence de vision politique globale et d'un manque de souffle. Les objectifs de ce nouveau projet éducatif de territoire sont, selon vos propres indications, exactement les mêmes que ceux du projet de 2014. Quel manque d'ambition, de souffle, de prospective et à la fois d'analyse !

Nous constatons également l'absence d'une véritable évaluation objective du précédent projet éducatif. Vous ne faites en fait que rédiger un catalogue généraliste de différentes dispositions, lesquelles sont assemblées sans énoncé, plutôt sans aucune cohérence, pas plus que de la visibilité, et surtout encore moins de vision politique.

Pourtant, beaucoup de choses se sont passées depuis 2014, et en particulier une crise sanitaire particulièrement grave qui a beaucoup touché et donc impacté tous nos enfants. Vous écrivez

que les objectifs du nouveau projet éducatif n'ont pas bougé. Cette absence de diagnostic, la litanie de lieux communs, tout le monde veut la réussite scolaire des enfants, personne ne veut leur échec, la liste à la Prévert, n'ont pas aidé du tout, on le comprend bien, à la construction d'un nouveau projet, lequel aurait dû partir d'une analyse beaucoup plus conséquente et pourquoi pas des conseils de quartier dont cela pourrait être le rôle.

Nous avons une toute autre vision de la politique éducative. Nous considérons que nous aboutirons, nous, à une réussite éducative qui est effectivement l'objectif. Mais nous, notre objectif, c'est la réussite éducative pour tous, en réduisant drastiquement toutes les inégalités. Or la crise sanitaire s'est révélée totalement catastrophique pour beaucoup d'enfants, pour beaucoup de familles isolées, avec des parents totalement dépassés, avec de vraies difficultés pour assurer et suivre la scolarité de leurs enfants. Je n'évoque même pas la question des activités annexes. Tous les intervenants de la communauté éducative le savent aujourd'hui : nous sommes face à une fracture éducative grave qui n'a fait qu'accroître et accentuer les graves inégalités sociales.

Selon nous, cette situation nouvelle du fait de la crise sanitaire aurait dû vous motiver deux fois plus fort, avec une volonté politique affirmée de réduire les inégalités sociales. Et cela aurait dû constituer le fil conducteur, et en tout cas le premier appel de ce projet éducatif de territoire. De plus, les enfants, ce sont les adultes de demain. Mais nous considérons, nous, que le projet éducatif de territoire aurait dû insister justement sur les actions en faveur de la santé et en faveur des conditions de vie des enfants.

Les enfants sont sensibles à leur environnement et toujours compte tenu de la crise sanitaire, mais aussi parce que les choses ont évolué depuis 2014 et des analyses que l'on en fait, en particulier du dérèglement climatique, ce sujet majeur aurait dû être priorisé, il ne l'est pas.

Enfin, avoir une vision politique, c'est aussi faire des choix. C'est constater que notre jeunesse manque cruellement de culture citoyenne. Les dernières élections nous en ont apporté la preuve. Je n'ose même pas évoquer les chiffres du nombre de jeunes qui ont participé aux élections. Que dire de leur désintérêt total, puisque la plupart d'entre eux n'ont aucune culture tout simplement de nos institutions ? Travailler au développement des compétences clés pour former nos citoyens de demain aurait dû aussi être une priorité.

Dans ce même esprit, la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité est souvent un fil conducteur d'autres projets éducatifs de territoire. Ce n'est absolument pas évoqué dans le projet et pourtant, c'est aujourd'hui essentiel pour assurer la cohésion sociale. Nous regrettons aussi que vous n'ayez pas fait place à l'innovation, à l'innovation pédagogique, à la créativité. C'est souvent le sens de nombreux projets éducatifs de territoire dans d'autres communes qui ont d'autres couleurs politiques, qui réellement affirment des volontés politiques de totale innovation et d'accompagnement de tout ce qui constitue l'innovation pédagogique. En résumé, le document que vous nous présentez en pièce jointe au projet de délibération est une figure imposée d'une commune traditionnelle de droite.

Enfin, en ce qui concerne la question des rythmes scolaires, qui sera évoquée après au point 17, beaucoup de communes résistent et font le choix de rester à cinq matinées par semaine. Tous les pédagogues le savent. Les enfants apprennent mieux le matin et ont besoin de diversifier après les enseignements de base, les différentes activités qui leur sont proposées.

Avec une scolarité de quatre jours et demi, on se rend compte que les apprentissages sont meilleurs le matin, et ce d'autant qu'on garde du temps pour toutes les autres activités d'éveil. Ici encore, ce sont des choix politiques. Vous avez cédé à la facilité en revenant à quatre jours et nous savons tous que ces quatre journées chargées...on sait tous qu'elles ne sont en fait pas bonnes pour nos enfants. Elles sont bonnes en effet pour les adultes, mais pour les adultes seuls. C'est d'ailleurs une très bonne initiative qui confirme ce que je viens de dire, que de conserver la journée de quatre jours et demi pour l'école Charles Malégarie.

Pour ce qui nous concerne, nous avons une vision très différente de la politique éducative. Pour nous, l'éducation, c'est un des enjeux fondamentaux de notre société, car tout commence à l'école. Sans l'école, que serions-nous ? C'est elle qui, au-delà des enseignements et des savoirs traditionnels, nous donne à chacun le goût de la curiosité, l'envie, le goût de l'effort, et celui de l'esprit critique.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites ne ressemble pas à des lieux communs, Madame Capdevielle ?

Mme CAPDEVIELLE : C'est l'école...

M. LE MAIRE : Vous ne trouvez pas que ce sont des lieux communs que vous égrenez depuis des minutes ?

Mme CAPDEVIELLE : Je termine si ça ne vous ennuie pas.

M. LE MAIRE : Oui, vous pouvez terminer mais...

Mme CAPDEVIELLE : Non, ce n'est pas un lieu commun, ce n'est pas un lieu commun parce que...

M. LE MAIRE : Quand on parle de choses, c'est un lieu commun, vous, vous ne parlez que de vérité.

Mme CAPDEVIELLE : Parler de réussite éducative sans indiquer comment, oui, c'est un lieu commun...

M. LE MAIRE : Poursuivez.

Mme CAPDEVIELLE : ...Mais de dire que mettre l'éducation en tête de toutes les politiques, oui, c'est un choix politique et ce n'est pas du tout un lieu commun, mais ce n'est pas du tout ce que ce que vous faites, mais c'est notre opinion. Si vous permettez, puisque vous avez la maîtrise, la police de... Si vous permettez que je termine, je peux terminer ? Ça ne vous ennuie pas ? Donc, je termine en disant que c'est l'école qui permet de s'élever, de réussir et s'émanciper. Moi, je ne l'ai pas lu dans le projet de territoire. Mais c'est surtout parce que ça permet justement de s'émanciper, quelle que soit son origine, géographique, sociale ou son quartier. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur les deux délibérations qui nous sont proposées au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Écoutez, Madame Martin-Dolhagaray vous allez devoir répondre, mais vous avez un zéro pointé sur votre plan. Zéro pointé, c'est lorsqu'il n'y a rien qui vaille. Et le zéro pointé que vous avez, c'est parce que vous êtes suspectée d'être de droite. Je ne

sais pas ce que ça veut dire, et comme s'il y avait des personnes qui auraient la capacité de s'occuper de l'éducation, et d'autre pas. Je crois que vous êtes professeur des écoles dans votre profession.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je crois aussi.

M. LE MAIRE : Alors répondez, si vous le pouvez.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Je vais essayer, mais je sais que Madame Herrera souhaitait aussi poser une question et peut-être que j'aurais pu faire une réponse globale si vous le souhaitez, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Oui, il vaut mieux.

Mme HERRERA-LANDA : Oui, comme ça on peut enchaîner. Merci. Nous souhaitons mettre en valeur le travail réalisé dans le cadre de la préparation du PEdT par les services et les partenaires et le souci d'amélioration en relation avec les évaluations et observations opérées tout au long de l'exercice du PEdT précédent et également sur cette phase de terminale d'évaluation. Notre intervention visera ainsi plutôt à une contribution sous forme de commentaires et de propositions sur le volet du PEdT, qui nous semble plus directement concerner la commune, puisqu'un certain nombre d'éléments relèvent de l'Éducation nationale.

Le premier commentaire est un peu indirect quant au sujet évoqué, néanmoins important. Il concerne la classe à horaire aménagée de l'école Maurice Ohana. Lors du dernier conseil municipal de juin, nous étions intervenus pour relayer l'incompréhension des parents de la communauté éducative et celle de notre groupe, faisant écho à une décision unilatérale tardive de non-recrutement dès la rentrée prochaine d'élèves au sein de la classe à horaires aménagés. Les échanges intervenus depuis cette date ont conduit au report de cette décision. Nous vous en remercions et nous vous en félicitons. Au lancement d'une réflexion associant les différentes parties prenantes et à l'extension de cette réflexion à la problématique de l'éducation musicale de tous les écoliers bayonnais, c'est mentionné dans le PEDd, pas directement en relation avec la CHAM, mais c'est bien mentionné en objectif. Mais les objectifs, les dispositifs et les moyens de cette éducation musicale pour tous devront être précisés. Nous avons eu l'occasion d'évoquer pour la première fois ce sujet en toute transparence et dans un souci de construction en commission Éducation, nous vous confirmons la volonté de notre groupe de contribuer aux travaux à venir.

Le deuxième commentaire est plus direct et transversal. Il concerne les rythmes scolaires et l'évaluation des dispositifs en cours. Pour rappel, pour les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent, 21 écoles bayonnaises ont fait le choix de rester à quatre jours. Par contre, une école - cela a été dit tout à l'heure par Madame Capdevielle - l'école Charles Malégarie pour 289 élèves, a fait le choix de rester à quatre jours et demi. C'est le choix de la communauté éducative de cette école, avec un maintien des activités proposées sur les temps périscolaires par la commune. Ces choix avaient été opérés avant la crise sanitaire. Cette dernière a eu des conséquences notables sur l'organisation des rythmes familiaux, en lien avec les nouvelles modalités de travail, la généralisation du télétravail en particulier. Les conséquences de cette organisation imposée à court terme pendant la crise sanitaire sont pour certaines d'entre elles

inscrites dans le long terme, puisque l'on sait que dès aujourd'hui d'ailleurs, les cinq jours de présence au travail sont devenus, pour certaines professions, l'exception et non plus la règle.

Au regard de ces remarques, il semblerait opportun, et il s'agit d'une proposition de notre groupe, de procéder avec les services de l'Éducation nationale à une évaluation des rythmes scolaires actuels et surtout à l'évolution des attentes des familles au regard de ces nouveaux contextes professionnels parentaux et par la même familiaux. Il y a une nouvelle donne qui supposerait peut-être une évaluation pour adapter, et peut-être que la communauté éducative prendrait des positions un peu différentes de celles qui avaient été prises il y a deux ans.

Le troisième commentaire concerne la place donnée à la lutte contre la sédentarité au sein du PEdT, peu évoqué dans le document qui nous est soumis - parler avec un masque, ce n'est pas évident - est déjà en augmentation depuis plusieurs années. Elle s'est très fortement accrue pendant la crise sanitaire, avec du surpoids et des conséquences importantes sur les enfants eux-mêmes. Mais ce sujet est d'autant plus crucial que les bonnes habitudes et/ou les mauvaises en matière d'activité physique et sportive de plein air particulièrement et d'alimentation, sujet peu abordé dans le PEdT, mais qui a été abordé dans un autre cadre, toutes ces habitudes-là, de l'adulte, du futur adulte, se jouent dès le plus jeune âge.

C'est à ce titre que nous proposons que ce volet fasse l'objet d'un approfondissement ultérieur spécifique pour des dispositifs et actions adaptés en matière d'activités physiques et sportives, non seulement dans des équipements dédiés, mais aussi sur des espaces publics, dans le respect bien sûr des normes de sécurité et en plein air pour générer des habitus, la ville devenant un espace de pratique physique. Je mets ça sans relation avec des éléments dans le domaine sportif qui ont été évoqués lors du dernier conseil municipal.

Le dernier commentaire sensible est en relation avec le paradoxe suivant : la population de Bayonne augmente notablement, très notablement, même plus de 2 % par an, mais dans le même temps, sa population scolaire actuellement de 2 615 élèves, si l'on en croit les chiffres donnés lors de la dernière commission éducative, baisse. Si j'ai bien noté, on est à moins 16 % sur une année. On est face à un paradoxe qui nous interroge sur les découpages sociodémographiques des flux entrants et sortants au niveau de notre ville. Mieux les connaître permettrait d'analyser de manière plus fine les motifs de cette chute des effectifs scolaires dont vous nous avez dit qu'ils étaient impactés de la même manière sur les effectifs des écoles privées. C'est ce qui nous a été répondu en réponse à une autre question. Des informations sur ces flux entrants et sortants, des informations à la fois quantitatives et qualitatives permettraient de fournir des informations utiles en matière de politique publique, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais nous en avons parlé tout à l'heure, en matière d'urbanisme et d'accueil des familles par exemple, mais bien d'autres sujets pourraient être évoqués. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, Madame Martin-Dolhagaray, vous pouvez répondre.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Bien sûr. Tout d'abord, pour revenir sur la semaine des quatre jours, je crois que c'est avant tout une problématique nationale. Nous l'avons évoqué longuement aussi en commission Éducation. D'ailleurs, tous les sujets que vous avez évoqués, Madame Herrera, nous les avons traités. Je vous remercie d'ailleurs de votre témoignage par rapport à la qualité des échanges qu'il y avait eu à ce moment-là. Problématique nationale.

Lorsque la possibilité a été amenée de revenir à quatre jours - et j'étais la première, je pense, en tant que professionnelle de l'éducation à regretter cette mesure - la Ville de Bayonne ne s'est pas engouffrée dans cette demande dès la première année. Il y a eu consultation de toutes les équipes pédagogiques. Cette consultation a eu lieu dans toutes les écoles une par une.

Ce sont les équipes pédagogiques qui ont choisi et non pas la Ville. Ça ne fait pas partie des prérogatives de la Ville. Donc je pense que Madame Capdevielle devrait revoir certaines choses. Pourtant, je pense qu'elle est bien au courant normalement. Donc ce retour à quatre jours a été choisi école par école par les équipes éducatives. C'est un premier point sur lequel je ne peux pas transiger.

Ce qui s'est avéré par contre, c'est qu'à Bayonne, en effet, nous avons une spécificité bayonnaise, c'est que l'école Charles Malegarie a souhaité rester à quatre jours et demi, en accord avec le DASEN de l'époque, cette spécificité a pu exister. Nous avons accompagné cette équipe pédagogique. Nous avons fait en sorte de continuer à avoir un périscolaire de très grande qualité pour cette école, comme nous l'avons dans les autres écoles. Mais cela a nécessité quand même, de la part de la Ville de Bayonne, une adaptation extraordinaire, ne serait-ce qu'au niveau du personnel, au niveau des propositions, au niveau d'une organisation qui est beaucoup plus compliquée. Mais nous nous en réjouissons parce que c'est notre différence justement. Cette demande sur la journée des quatre jours, nous avons prévu et nous l'avons fait, de réinterroger les équipes pédagogiques régulièrement pour leur demander si elles souhaitaient revenir à quatre jours et demi. L'école Aristide Briand, à une époque, se posait la question. Mais l'équipe pédagogique n'a pas souhaité revenir sur quatre jours et demi. Nous ne prenons pas les décisions à la place des professionnels de ces établissements scolaires.

Ensuite, simplement pour revenir sur les points qu'a évoqués Madame Herrera, la lutte contre la sédentarité. Je pense qu'à la Ville de Bayonne, nous ne pouvons que nous enorgueillir de l'accompagnement sportif que nous mettons dans les écoles. Combien - Monsieur Laiguillon pourra peut-être le préciser - combien d'animateurs sportifs dans l'établissement scolaire viennent sur le temps scolaire ? Pour justement permettre aux enfants de faire du sport. Ce n'est pas le lieu de toutes les écoles. Je peux vous le certifier. Il y a beaucoup de municipalités qui ne mettent pas en œuvre ce type d'aménagement. Ce sont les enseignants qui sont censés faire le sport, puisque les enseignants, les professeurs des écoles sont censés savoir tout faire et je parle en connaissance de cause. Je n'ai pas cette prétention. La Ville de Bayonne met à la disposition des établissements scolaires des éducateurs sportifs, des éducateurs au niveau de la culture, je crois que là, nous n'avons pas à rougir. Donc quand on vient nous dire qu'on ne fait rien pour les enfants, en effet, Monsieur le Maire, ce sont des lieux communs, mais les bras m'en tombent un peu, je dois dire.

Alors, être qualifiée d'école de droite, c'est encore pire. Je me dis : « mais où sommes-nous là ? » Nous sommes dans l'éducation, en effet, Madame Capdevielle, mais je peux vous en parler. J'ai envie de vous inviter à venir avec nous dans les réunions. Venez, quand il y a des COPIL de PEG, venez lorsque nous faisons le point régulièrement pour le PRE. Venez dans les quartiers d'éducation prioritaire. Allez voir ce qui se passe dans les écoles. Ce ne sont pas des lieux communs ça. Ça, c'est la réalité du terrain à Bayonne.

Quoi dire d'autre ? Madame Herrera, je tiens à répondre vraiment aux points que vous avez évoqués. Sur l'alimentation, c'est pareil, il y a eu la signature de la charte bio très récemment à Bayonne. On ne peut que s'enorgueillir encore une fois sur la qualité des menus qui sont proposés, sur le travail qui est fait en coopération avec les diététiciennes, avec tous les gens qui sont autour de cette préparation de repas, avec une qualité extraordinaire. On a quand même signé une charte à 60 % de bio. Donc, si on nous dit que l'alimentation... bien sûr qu'il faut y faire attention, bien sûr que nous sommes toujours vigilants, et bien sûr que nous avons toujours des ambitions. Alors peut-être que ce n'est pas significatif pour vous de passer de 20 % à 60 % de bio. Moi, j'estime que c'est une énorme avancée.

Comment pouvez-vous dire qu'à Bayonne...et là, je suis désolée, vraiment je suis... quelque part, j'ai envie de vous dire je ne suis même pas en colère, je suis très déçue par vos propos. Parce que simplement, vos propos mettent en lumière le fait de votre ignorance de ce qui se passe dans les écoles bayonnaises et j'en suis très déçue. J'en suis très déçue. Dans toutes les commissions, la commission Éducation, nous traitons de tous les sujets. Venez-y. Je répondrai à vos questions avec grand plaisir. Je vous y invite, Madame Capdevielle. Je vous invite à aller voir dans les écoles ce qui se passe. Nous irons ensemble si vous le souhaitez.

La baisse de la démographie, Madame Herrera, on ne peut... D'ailleurs, vous savez très bien que ce sujet avait été évoqué avec vous, parce que nous tenons à ce que tout se passe en transparence. Nous avons évoqué ce sujet alors qu'il n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal. C'était pour vous tenir au courant. En effet, il y a une baisse de la démographie nationale. Après, à Bayonne, il y a une spécificité qui existe, c'est qu'il y a beaucoup de mouvance. Pendant l'été, il y a beaucoup d'inscriptions. Nous avons fait un état des lieux avec vous au moment de la commission. Nous referons bien entendu un état des lieux à la prochaine commission Éducation.

Nous avons prévu dans cette commission d'ailleurs de ne pas nous borner à aborder les sujets du conseil municipal. Nous avons prévu, et vous le savez, d'aborder tous les sujets, des sujets de fond. Dont le sport à l'école en est un. L'équilibre alimentaire en est un. Voilà, on sait pertinemment, mais ça, c'est une constatation nationale, et là encore, je peux vous dire que je suis bien placée pour en parler, cette crise a été effroyable. Mais la mairie de Bayonne a mis en place dès le premier confinement, l'accueil des enfants. La mairie de Bayonne a toujours répondu présente. Comment pouvez-vous dire que rien ne se passe ? Je suis choquée. Je ne peux pas dire autre chose. Je suis choquée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Madame Herrera et puis nous allons passer ensuite au vote, si vous le voulez.

Mme HERRERA-LANDA : Je pense que mes propos ont été mal compris. Je ne sais pas, parce qu'il y avait deux réponses à la fois. Concernant l'alimentation, j'ai dit que cela avait été traité sur un certain nombre de sujets. Il est bien évident qu'il y a un effort très important de la Ville pour l'intervention des éducateurs sportifs. Le seul souci, ce n'est pas de dire que ce qui est fait n'est pas bien, le seul souci est de dire : est-on en capacité de mesurer, par exemple avec des données - mais je ferai des propositions en commission Éducation pour être plus précise, parce que ce n'est pas le lieu de ce débat - de mesurer si ces interventions ont eu un impact favorable et ont limité l'impact pour les écoliers bayonnais ? Par exemple, cela pourrait

être un objectif de le mesurer. Parce que, qu'il y ait des choses qui sont faites, c'est évident. Ce qui va nous intéresser dans une logique d'amélioration continue, c'est d'être capable de dire : grâce à tout cela, on a obtenu... Ce sont plutôt des éléments pour améliorer qualitativement et voir des indicateurs, ce que cherche tout le monde, je pense.

Concernant la démographie, l'idée n'était pas de dire, pas du tout, à quelques éléments près, de quoi il s'agit, mais de connaître la dynamique démographique et de connaître les flux entrants et sortants pour voir pour quelle population Bayonne était plutôt attractive. Nous ne l'avons pas traitée en commission Éducation. Est-ce qu'il y avait des conditions qui n'étaient pas réunies pour que certaines familles restent à Bayonne par exemple ? C'est intéressant pour nous, pour tous les membres du conseil municipal et le personnel, pour pouvoir mener des politiques publiques plus ciblées ou voir où il peut y avoir des manques et qui expliqueraient justement qu'en dépit de conditions très favorables, il y ait moins d'enfants scolarisés à Bayonne. C'était juste un souci de construction.

M. LE MAIRE : Oui, Madame Martin-Dolhagaray... Madame Colette Capdevielle d'abord, oui.

Mme CAPDEVIELLE : S'il vous plaît, Monsieur le Maire, je voulais juste dire à Madame Martin-Dolhagaray que vous avez également déformé mes propos, je n'ai pas du tout porté une vision critique des écoles de Bayonne. Ce n'est pas du tout cela. Vous avez théâtralisé, c'est un peu le jeu. Mais ce que je veux vous dire par rapport à ça, par rapport à ce que j'ai dit, c'est qu'il faut que chacun se regarde un peu et sache parfois... Et je sais que c'est très difficile pour la communauté éducative. Vous dites toujours : « Moi je connais, je sais, je suis, etc. ». Il faut savoir parfois accepter de sortir de sa zone de confort, parfois accepter que d'autres, comme moi par exemple, puissent venir vous dire des choses et que vous acceptiez peut-être un tout petit peu... je ne vous demande pas de dire que j'ai raison, parce que vous avez votre vision et moi j'ai la mienne, mais simplement, alors que je suis beaucoup plus bétotienne que vous, justement, je regarde la situation différemment.

Je reviens, le sujet, c'est le projet éducatif territorial. J'ai eu un petit peu de temps ces derniers jours et j'ai regardé ce qui se faisait dans d'autres communes, dans d'autres territoires. J'ai effectivement considéré que le nôtre n'était pas à la hauteur des enjeux après la crise. Donc je me suis permise effectivement de faire ces critiques. J'ai vu que d'autres communes avaient des politiques éducatives beaucoup plus audacieuses et beaucoup plus innovantes. J'ai fait cette comparaison. Je reste sur le projet éducatif. Il n'était pas question de tirer toutes les conséquences sur la question des écoles.

Et j'invite d'ailleurs tous les collègues à regarder ce qui se fait dans d'autres villes à côté d'ici, ailleurs, dans des grandes villes, dans des petites villes, c'est très intéressant justement de voir l'appétit, l'intérêt que peuvent avoir des communes à justement peaufiner. Parce que c'est aussi la vision politique que l'on a de l'éducation. Il n'est pas question de remettre en cause évidemment les animateurs sportifs qui viennent, etc. Mais il est question aussi de réfléchir, de tenir compte d'une situation que nous venons de vivre depuis 18 mois, qui impacte et qui, effectivement, nécessite probablement en tout cas de revoir le document que vous nous présentez. Et c'est pour ça que l'on s'abstiendra. Mais ne voyez pas du tout dans mon propos, sauf à vouloir faire autre chose, une critique de tout ce qui se fait dans les écoles bayonnaises.

Ce n'était pas du tout le sens de mon propos. Par contre, j'ai fait une analyse effectivement transversale du projet éducatif territorial que vous nous présentez.

M. LE MAIRE : Merci. Vous donnerez, mais hors séances à Madame Martin-Dolhagaray puisque vous avez fait une analyse comparative avec d'autres communes, les villes qui sont à la pointe. Cela va peut-être lui permettre et nous permettre de mieux comprendre les choses.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Juste une petite information, si vous me permettez, Monsieur le Maire, et ensuite, c'est terminé, c'est juste dire que le projet éducatif, d'accord, mais connaissez-vous le PEG ? C'est là où il faut aller voir. Projet Éducatif Global. Le PEDT n'est qu'une partie de ce Projet Éducatif Global. Et quand on dit global justement, ça englobe la totalité de la politique éducative d'une ville.

Et puis j'ai envie de dire aussi, on lit un projet, il faut aller voir comment il est mis en œuvre. Parce qu'il y a peut-être des territoires sur lesquels on rédige de très beaux documents, peut-être plus beaux que le nôtre, je ne sais pas. Nous, nous sommes dans le pratico-pratique, nous sommes sur le terrain et je crois que ce qui compte pour les enfants, c'est ça avant tout.

M. LE MAIRE : Merci. On va passer au vote, mais Monsieur Laiguillon veut dire un petit mot. Ce sera le dernier mot avant de passer au vote.

M. LAIGUILLON : Merci. Alors je reprends la balle au bond de Christine. Juste, vous avez regardé à côté. Moi aussi, j'ai regardé à côté. J'ai analysé comme vous l'avez fait. Par contre, j'ai plutôt de bonnes nouvelles parce que Bayonne est la première ville de Nouvelle Aquitaine sur l'engagement des éducateurs sportifs. En regardant, on compare, on est plutôt pas mal non plus. On fait du Basque. Là aussi, il y a un sens pédagogique pour aller là-dessus. Il y a aussi une équipe pédagogique sur plusieurs écoles. Les piscines, on est plutôt bon dans les piscines. J'ai comparé aussi, j'ai regardé. On est plutôt très bons puisque nous avons eu aussi récemment, nous en avons parlé en commission Sport, justement sur la natation, nous avons été la première ville d'Aquitaine sur l'aisance aquatique avec l'école Simone Veil. J'ai comparé, je suis plutôt pas mal, serein et je félicite aussi Christine Martin-Dolhagaray là-dessus.

Mais toutes les écoles, suivant leur équipe d'enseignants, ont des projets. Je regarde l'équipe Cavallès où j'ai ma fille. Ils sont engagés dans la chorale. Je pense qu'il y a des constructions qui se font avec justement le cœur de chorale et tout ça avec Yves Ugalde. Jules Ferry, ils sont assez engagés dans le Street Art, là-dessus, ou dans le festival Street Art, il y a une fresque qui a été faite justement par l'école Jules Ferry. Et ça vient petit à petit aussi dans plusieurs écoles. Écoutez, dans le sport, dans la culture et avec le lien avec le tissu associatif, en comparaison, on est plutôt serein. Alors, bien sûr, il y a beaucoup de choses à faire, à programmer, mais nous avons été élus pour cela. Je pense que si nous avons été élus, nous avons des projets. Nous les amenons ensemble avec la culture, le sport, le social. Écoutez, en comparaison, j'ai de bonnes nouvelles plutôt. Voilà, c'était juste en comparaison et en analysant.

M. LE MAIRE : Merci. C'est le mot de la fin, il faut maintenant qu'on se détermine. Qui vote comment ? Le groupe de Monsieur Mathieu Bergé, vous votez pour. Monsieur Esteban ? Vous votez pour. Monsieur Etcheto ? Abstention. Et donc la majorité vote pour. La délibération est adoptée. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

17. Organisation de l'offre périscolaire municipale dans les écoles publiques bayonnaises

M. LE MAIRE : Madame Martin-Dolhagaray, vous poursuivez avec... je sais que Madame Capdevielle a groupé les observations avec le 17. Vous pouvez peut-être aller plus vite sur l'organisation de l'offre périscolaire municipale dans les écoles publiques bayonnaises.

Mme MARTIN-DOLHAGARAY : Tout à fait, c'est lié. Il s'agit de l'organisation périscolaire municipale dans les écoles publiques bayonnaises. Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, détaillée dans le règlement intérieur des services périscolaires étant entendu que les dispositions présentées sont en cohérence avec le projet éducatif du territoire et s'inscrivent dans le projet éducatif global de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, on prend le même sens du vote que ce que vous venez de dire, j'imagine, Madame ? Oui, OK. C'est le même sens du vote, Monsieur Etcheto. Pareil. Même chose que pour le rapport précédent. Je dis cela pour les services.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

18. Convention de partenariat entre l'espace socio-culturel municipal (ESCM), la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain

M. LE MAIRE : Madame Larré va présenter le rapport 18.

Mme LARRÉ : Merci Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, il s'agit d'une convention de partenariat entre l'espace socioculturel municipal, l'ESCM, la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain. La Ville de Bayonne et plus particulièrement son Espace socio-culturel municipal (ESCM) s'est associée à La Scène Nationale et à la MVC centre-ville pour proposer une action d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes bayonnais. Ce projet intitulé « paroles de jeunes » se déroulera du 19 au 22 juillet 2021 et permettra à un groupe de jeunes âgés de 11 à 17 ans accompagnés de comédiens de la compagnie « Le petit théâtre de pain » d'exprimer leur vision du quartier, de la jeunesse et du monde d'aujourd'hui. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la note explicative de synthèse à intervenir entre l'Espace socio- culturel municipal (ESCM), la MVC Bayonne centre-ville et l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Sud-aquitain.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Oui, excusez-moi, Monsieur Abadie.

M. ABADIE : Milesker Jaun auzapeza, Jaun andereak, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous profitons de cette délibération concernant ce partenariat très intéressant entre adolescents de la rive droite et gauche pour vous faire part d'une réflexion que nous avons commencé à soumettre au sein de la commission Vie associative du 7 juillet dernier. Il est question là aussi de partenariat et plus précisément de participer à une large réflexion autour de la gouvernance selon nous, des maisons de quartiers bayonnaises, et à commencer par les trois maisons de la vie citoyenne qui sont situées, comme vous le savez, à Saint-Etienne, au quartier Balichon, et au Polo-Beyris. Pour nous, il est urgent d'interroger cette organisation, surtout par les temps qui courent, notamment à la suite de bouleversements sociétaux comme la pandémie bien sûr, mais aussi suite au renouvellement des contrats de projet ou à la disparition de la mise à disposition du personnel de direction de la part de la Fédération Française des MJC sur les deux MVC bayonnaises. Pour un certain nombre d'acteurs, ce moment est particulièrement propice à cette vaste réflexion.

Ezin dugu hola segitu. Denbora hartu behar dugu bixtan dena eta elgarrekin ikusi nola egoera hobetzen ahal dugun.

La gouvernance de ces structures prend forme durant les 30 Glorieuses, comme vous le savez, et il est grand temps de pouvoir non seulement l'interroger, mais surtout l'adapter, la faire évoluer au regard aussi de dysfonctionnements récurrents, de difficultés rencontrées dans ces structures, et ce à tous les étages. Selon nous, il faut prendre du temps dans la conception de cette réorganisation, trouver sans nul doute un financement pour être accompagné par un organisme *ad hoc* dans ce large état des lieux. Nous devons, selon nous, inventer par la suite une ingénierie qui, en impliquant toutes les parties prenantes, les directeurs, directrices, les salariés, les élus et techniciens de la CAF, du Département, de la Jeunesse et sports et bien sûr de la Ville en premier lieu, à commencer par les adhérents et les responsables associatifs de ces structures, celles et ceux qui sont toujours présents, mais aussi les anciens, nombreux depuis ces dernières années, ces dizaines ou vingtaines d'années, qui auraient beaucoup à apporter. À l'instar d'élus, à l'instar d'anciens élus attachés à ce dossier, comme aussi Julie Bensoussan ou Etienne Boutonnet qui ont développé une certaine expertise, si ce n'est une expertise certaine. Car on ne peut pas dire qu'il faut être peu pour bien dîner. Cela pourrait se faire dans une vaste dynamique réfléchie autour de groupes de travail prédéfinis.

En conclusion, il est grand temps selon nous de réfléchir ensemble à cette nouvelle gouvernance de ces structures. À titre d'ancien Président de la MVC Polo Beyris, et au titre d'actuel administrateur, on en a parlé à certaines reprises, notamment dans des réunions avec la Ville où il y avait notamment Monsieur Tollis et la CAF. Pour nous, il faut réfléchir ensemble à cette nouvelle gouvernance de ces structures, à leur soutien financier en cohérence, ce qui manque, au statut des postes de direction, à la place des bénévoles qui sont encore aujourd'hui l'unique employeur, mais aussi à la place des élus du Département, de l'Agglomération Pays basque et bien sûr des élus de la Ville de Bayonne, voire d'Anglet.

Ce chantier, puisque c'en est un, doit se faire selon nous dans le cadre d'un partage des expériences vécues, des difficultés ou des échecs aussi dans une vraie intelligence collective pour asseoir les bases d'une nouvelle fondation dont le résultat permettra non seulement une stabilité réelle de ces structures, mais un vrai renouveau pour affronter les enjeux d'une société en pleine mutation économique, environnementale, politique. Voilà un chantier intéressant pour la commission Vie associative. Je m'adresse donc à Cyrille Laiguillon aussi. Puisse la commission Solidarité s'en inspirer, parce que cette dernière ne s'est pas réunie depuis le 6 mai dernier. Vous pouvez encore une fois compter sur notre soutien et notre participation, si toutefois vous pensez comme nous que cette gouvernance doit être interrogée aux fins d'une potentielle transformation conséquente en ce début de troisième millénaire.

Milesker entzuteagatik. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Je vois que Jérôme Aguerre a demandé la parole. Il l'a.

M. AGUERRE : Merci Monsieur le Maire. Je suis un peu surpris de votre intervention, Monsieur Abadie ce soir. Parce qu'hier, nous étions ensemble au conseil d'administration de la MVC Polo Beyris. Et justement, ce conseil d'administration était dévolu à une réflexion sur la gouvernance de cette MVC qui en a bien besoin. Vous connaissez les difficultés de cette MVC que vous avez présidée pendant un bon moment et jusqu'à récemment. J'ai personnellement dit que ce n'était pas forcément aux institutionnels comme le Département, la CAF et la Ville de s'immiscer dans le fonctionnement de ce genre de structure et en particulier dans sa gouvernance. Et vous en avez convenu. Laissons, je pense en particulier à la MVC Polo-Beyris, réfléchir elle-même à sa propre gouvernance, réfléchir à la façon dont elle pourrait, dont elle peut aujourd'hui se remettre au travail sérieusement. Et peut-être dans un deuxième temps, essayons de travailler ensemble. Mais je pense que ce serait une erreur pour nous d'emblée de nous immiscer dans leur gouvernance. Ce sont des associations qui doivent exister par elles-mêmes, bien sûr soutenues par nous.

M. ABADIE : Je crois qu'on a laissé, excusez-moi, Jérôme, on a laissé ces maisons de quartier, MJC, MVC, enfin on a laissé les bénévoles trop livrés à eux-mêmes. Je pense qu'une majorité municipale telle que la vôtre ou une autre, qu'importe, elle est élue sur un projet, sur un projet social, éducatif, d'animation socio-éducative. Et moi je trouve normal que des élus puissent avoir une vision politique, sociale, culturelle, sur la ville et dans les quartiers.

Je ne sais pas si tu m'as bien écouté, Jérôme, mais il ne faut pas regarder par le bout de la lorgnette. Je participe à ce regard un peu global avec la fédération des centres sociaux sur le fonctionnement. Il n'y a rien de bouleversant. Non, ce qu'il faut faire selon nous, selon moi, c'est de pouvoir regarder vraiment avec du recul, une vision vraiment plus large, plus politique, notamment, mais peut-être pas que sur ces trois structures, ces trois maisons de quartier. Pour moi, en l'occurrence, c'est le moment. C'est vital. C'est maintenant qu'il faudrait le faire. Nous proposons en tout cas, moi je propose en l'occurrence de pouvoir participer, si vous le souhaitez, à cette large réflexion. Monsieur Tollis d'ailleurs, on en avait parlé ensemble, il en a convenu, il disait que ce n'était pas le moment, il fallait d'abord recruter un directeur. Le directeur a été recruté, mais il faut avoir un regard beaucoup plus large et beaucoup plus global sur le territoire et sur la Ville de Bayonne.

M. AGUERRE : C'est ce que j'ai dit. Il faut recruter un directeur. En l'occurrence il fallait recruter des directeurs. Et je pense, laissons le temps à ce genre de structure et surtout en particulier à la MVC Polo-Beyris, je le répète, de réexister, de se remettre en place d'une façon saine, sans pour cela... et vous en avez convenu hier soir, quand je l'ai dit, ce n'est pas la place des élus. Gérer la nouvelle gouvernance, pour l'instant, n'est pas dans le rôle des élus. Dans un deuxième temps, sûrement, mais pas aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Monsieur Laiguillon, vous vouliez intervenir.

M. LAIGUILLON : Merci. Chers collègues, vous avez cité deux élus. Écoutez, ils font du très bon boulot les deux élus que vous avez cités, Etienne Boutonnet, Julie Bensoussan. Mais il y en a plusieurs autour de la table qui y vont et qui ne comptent pas leurs heures non plus et leur travail, sur l'ESCM et aussi sur les MVC. Vous avez raison sur le bénévole qu'il faut aider, mais on l'aide. Il y a des choses à venir, il y a du travail et des projets qu'on va mener. Donc on les aide bien sûr en les formant avec le Crava. On les aide, on les valorise aussi parce qu'on a un projet de valorisation et on travaille bien sûr avec eux, mais pas qu'avec les associations dans le social, mais dans la culture, dans le sport.

Après, vous dites qu'il faut avoir une vision globale, culturelle, sportive. Franchement, je pense qu'on en a une. En culture, je pense qu'Yves peut en parler et il a fait énormément de choses. Dans le sport, je pense que ça bouge. Mine de rien, c'est la première fois qu'on a été labellisé pour les JO. On prépare un dossier sur le centre de performance. Je pense que ce qui se passe à l'Aviron Bayonnais, je pense qu'on en parlera à la fin. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites et qui se sont faites aussi sur le tissu amateur, sportif-amateur aussi, parce qu'il y a une grande vision. Et sur la rive droite, comme sur la rive gauche. Rive droite, je pense bien sûr au stade Pierre Cacareigt mais aussi à la salle de boxe Azkar qui a été faite là-bas, avec aussi un travail avec le COB.

Jean-Marc, tu sais très bien que j'adore travailler, mettre un dossier comme ça autour de la table, bien sûr, en discuter, améliorer les choses, on va le faire, on va travailler tous ensemble. Mais dire qu'on n'a pas eu de vision politique culturelle là-dessus, surtout avec les centres sociaux, et venant avec les relais que nous avons et le travail que nous effectuons aussi avec eux, on s'est engagés suivant ces trois MVC. Il y a un renouvellement de contrat de projet. Deux directions sur trois ont été renouvelées. Donc oui, il y a eu du changement. On l'a accompagné, on ne s'est pas défaussé. On a été là, on a fait des rendez-vous. Des fois, ça a clashé un petit peu, mais on a trouvé un consensus. On a travaillé ensemble et ce sont des priorités. Bien sûr, on a travaillé aussi sur des contrats de projets qu'on a remis à plat aussi là-dessus. Et c'est surtout un service aux habitants. Là, on les accompagne, je pense, sur la Poste, sur le Polo-Beyris, sur tout ça.

Je crois qu'on ne s'est jamais défaussé. On a été tous là. Les deux élus que tu as cités, mais pas que. C'est une équipe, c'est une équipe municipale avec bien sûr votre collaboration, mais on est tous là pour le bien du quartier de la Ville de Bayonne. Et je pense que mine de rien, on a quand même très bien travaillé là-dessus et le plus dur reste à les accompagner et on va le faire. Et bien sûr, en commission Vie associative avec Christine Martin-Dolhagaray, on peut travailler bien sûr à accompagner nos MVC et l'ESCM.

M. LE MAIRE : On va passer au vote parce qu'on est loin du... parce que la question, c'était La Scène Nationale. Cela dit, on reviendra là-dessus. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'intéresse pas au sujet, loin s'en faut. Le maire que je suis, qui ne peut pas rentrer dans le détail de tout, est très attentif à ce qui se passe dans les MVC. Je ne fais pas la même analyse d'une MVC à l'autre. La situation n'est pas du tout la même, mais pas du tout. L'ESCM, c'est une émanation de nos services, mais qui fait un travail de MVC. Quant aux trois autres MVC, on ne parle pas de Saint-Etienne parce que tout va bien à Saint-Etienne. Cela ne veut pas dire qu'ils n'aient des questions de locaux, etc. à régler, mais bon. Pour les deux autres MVC, oui, il y avait un problème de gouvernance.

Nous, il ne nous revient pas de faire de l'instrumentalisation d'une association. Ne comptez pas sur moi pour, un jour, venir jouer les troubles-fêtes et vouloir, dans une association faire ce que nous n'avons pas à faire. On respecte les responsables d'association. Il y a quelques jours, Marie-Noëlle Larré, nous étions avec également David Tollis et rappelez-moi, qui encore... bien sûr, on avait le président de la MVC, bien sûr, mais j'ai pensé qu'il y avait quelqu'un d'autre élu parmi nous... En tout cas, on recevait le Président de la MVC, enfin le Directeur de la MVC et la Présidente de la MVC du Polo. Au Polo, il faut tout refonder parce que l'état des lieux est d'une simplicité malheureusement inouïe. Il n'y a plus personne pour travailler. Ils ont tous un arrêt, Monsieur, vous le savez bien. Je ne voudrais pas dire que c'est un théâtre de ruines, mais la situation est plus que préoccupante. Notre travail à nous tous, Ville, c'est parce que cette MVC est une MVC extrêmement importante pour cette ville, que nous sommes à son chevet, parce que c'est de cet ordre-là. Nous sommes au chevet d'un malade. Mais seulement c'est une association qui doit trouver des solutions, et elle a l'intention de les trouver.

Sans doute que la Ville devra être à ses côtés pour trouver la bonne formule, parce que bien sûr, tout ceci finira par une facture. Tout ceci doit être réglé. Il y a des personnels qu'il va falloir vraisemblablement... sur lesquels il faudra s'interroger, puisqu'il y a des personnes qui ne sont pas là pour différentes raisons, arrêt maladie, etc. Sauf qu'il y a un service public qui doit continuer à fonctionner parce que c'est un service public. C'est en cela qu'on est d'accord pour dire qu'il y a une question de gouvernance. Oui, on est dessus. D'ailleurs, que ce soit Cyrille, Etienne Boutonnet, que ce soit Julie Bensoussan et évidemment Jérôme Aguerre et surtout Marie-Noëlle Larré, parce que c'est elle qui a la responsabilité des MVC au titre de sa délégation, on regarde cela avec beaucoup d'attention. Parce qu'on ne va pas lâcher cela. Maintenant, avec le principe que c'est une liberté d'association, et qu'on ne va pas s'immiscer dans un dispositif qui est avant tout un dispositif associatif. La gouvernance, on peut en parler, mais ne pas remettre en cause la liberté d'association, et le fait que ce sont les associations qui gèrent librement les choses.

Maintenant, on a aussi, au travers du projet d'objectifs que chaque MVC doit avoir et qui est fourni aux financeurs dont nous sommes avec le Département, nous sommes, bien évidemment, bien légitimes à nous interroger sur le projet et donc de construire ce projet ensemble. En cela, effectivement, c'est de la gouvernance, effectivement. Croiser nos regards sur ce qui nous paraît être la bonne solution pour les quartiers concernés, sachant que les MVC sont au cœur du dispositif.

Quand on a fait la démarche « portraits de quartier », vous le savez, Monsieur Abadie, parce que vous y avez participé, toute la population qu'on avait réunie pour parler de l'avenir du quartier d'une manière générale. Lorsqu'on l'interrogeait sur le sujet, de savoir ce qui était essentiel pour ces habitants, il était question de la MVC, un peu comme le fronton dans un village du Pays basque. C'est un élément central. Il faut bien considérer qu'au Polo-Beyris c'est un sujet aussi important qu'à Saint-Etienne, aussi important bien évidemment qu'à Balichon, mais en tout cas sur lequel il faut trouver une solution. On sera là, ne vous inquiétez pas. La Ville n'est pas à l'origine des problèmes que cette MVC a rencontrés. Par contre, la Ville n'est pas indifférente à la recherche de solutions pour cette MVC. Et on sera là, je l'ai dit, et à la Présidente et au Directeur il y a quelques jours, lorsqu'ils sont venus nous rencontrer.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération qui concerne le partenariat justement de l'ESCM de la MVC centre-ville avec l'EPCC Sud-aquitain. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Des votes contre ? S'il n'y en a pas, elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Petite enfance - Modalités de partenariat 2021 Ville de Bayonne – Association d'aide familiale et sociale

M. LE MAIRE : Jennifer Mothes vous allez maintenant présenter un sujet concernant la petite enfance.

Mme MOTHES : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur les modalités de partenariat pour l'année 2021 entre la Ville de Bayonne et l'Association d'aide familiale et sociale. Le soutien de la Ville à l'Association d'aide familiale et sociale porte sur le fonctionnement de la crèche familiale, d'une part, et du relais unique petite enfance de même que du relais assistants maternels, d'autre part. Ce soutien se matérialise par la signature de deux conventions se traduisant en 2021 par un accompagnement financier de la Ville pour chacune des activités précitées respectivement à hauteur de 149 000 € et 65 000 €. Selon les détails apportés par la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions à conclure avec l'association d'aide sociale et familiale au titre de l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, que je mets aux voix, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association Concordia pour la réalisation du chantier international sur le Pavillon « X »

M. LE MAIRE : Monsieur Cyrille Laiguillon, vous avez à présenter le rapport n°20.

M. LAIGUILLON : Merci, Monsieur le Maire. Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association Concordia pour la réalisation du chantier international sur le Pavillon « X ». Dans le cadre d'une rénovation de la partie voûtée du porche de l'ancienne armurerie du Pavillon « X », le Club Léo Lagrange a souhaité mener un projet

solidaire et participatif en cohérence avec ses valeurs. Avec le concours de la Ville de Bayonne et de l'association Concordia en charge de l'opération et de la maîtrise d'œuvre, le Club Léo Lagrange accueillera du 04 au 25 août 2021, un chantier international de volontaires, selon les modalités définies en note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions d'organisation du chantier correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes à la note explicative de synthèse.

Mme DURRUTY : Sur cette délibération, oui, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Je vous remercie. J'ai juste une question, si je situe bien le pavillon Léo Lagrange, est-ce qu'à l'occasion de ce chantier, il est prévu d'envisager la dépose définitive des grilles anti-SDF, qui n'ont absolument rien à voir avec le patrimoine du XVIIIe siècle ? Je vous remercie.

M. UGALDE : Oui, je voudrais simplement intervenir à ce sujet parce qu'il se trouve qu'il y a une actualité chaude concernant ce thème. Je rencontrais les responsables du club Léo Lagrange il y a deux jours en mairie de Bayonne, Cyrille est témoin, puisque là, je vais les citer dans le texte. Ils nous ont remerciés chaleureusement de l'initiative que la Ville a prise dans ce domaine, qui a largement contribué à la pacification de la vie associative de Léo Lagrange en particulier, et encore plus à son attractivité, puisqu'ils font un lien direct avec la qualité du recrutement et les solutions que nous avons trouvées. Je voulais le dire, parce que là, ce sont les cadres mêmes du club qui sont venus nous féliciter sur ce sujet.

M. ESTEBAN : C'est une honte.

Mme DURRUTY : Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

21. Prolongation de prêt du blaireau albinos au Muséum de Blois

Mme DURRUTY : Le rapport 21 est présenté par Lionel Sevilla et concerne donc la prolongation d'un prêt.

M. SEVILLA : Merci. Chères et chers collègues, effectivement, cette délibération concerne la prolongation du prêt d'un blaireau albinos au Muséum d'histoire naturelle de Blois. A la demande du Muséum d'histoire naturelle de Blois, Il est demandé au conseil municipal d'approuver la prolongation jusqu'au 28 janvier 2022 du prêt du blaireau albinos tel que défini par délibération du 8 avril 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de prêt afférent joint à la note explicative de synthèse.

Mme DURRUTY : Très bien. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Prêt d'exposition à l'Association La Frênette à Aulon

Mme DURRUTY : Le rapport suivant, toujours Monsieur Sévilla.

M. SEVILLA : Cette délibération concerne le prêt d'une exposition à l'association La Frênette à Aulon. La Maison de la Nature d'Aulon a sollicité le Museum d'Histoire Naturelle pour le prêt de l'exposition « Abeilles & Cie » produite en 2019. Il est demandé au conseil municipal d'accepter cette demande de prêt, telle que détaillée en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt correspondante

Mme DURRUTY : Sur cette délibération, tout le monde est pour ? Très bien. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

23. Prêt de matériels à la Communauté d'agglomération Pays basque

Mme DURRUTY : Le rapport suivant nous est présenté par Monsieur Arcouet et concerne des prêts de matériel à la Communauté d'agglomération Pays basque.

M. ARCOUET : Effectivement, espaces publics et cadre de vie, prêts de matériel à la Communauté d'agglomération Pays basque. La Communauté d'agglomération Pays basque, en charge de l'accueil des gens du voyage, a sollicité la Ville de Bayonne pour lui prêter du matériel de distribution électrique lui permettant de répondre à l'important afflux de groupes de caravanes diversement répartis sur le territoire de l'agglomération. Il est demandé au conseil municipal d'accepter le prêt à titre gracieux jusqu'au 31 octobre 2021 des équipements décrits en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

M. LE MAIRE : Philippe Daubisse, l'adhésion à une association.

M. DAUBISSE : Oui, Monsieur le Maire. La Ville de Bayonne adhère depuis 10 ans à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), qui propose à ses adhérents la mise en place d'une analyse objective de leur niveau de propreté grâce à l'utilisation de la grille « des indicateurs objectifs de propreté » (grille IOP). La population bayonnaise ayant augmenté, il est demandé d'approuver les nouvelles conditions d'adhésion à cette association comme indiqué en note explicative de synthèse. La cotisation annuelle sera portée à 1 200 €.

Monsieur le Maire, je voulais en profiter tant que j'ai la parole pour remercier et féliciter tous les agents municipaux qui œuvrent tous les jours sur le terrain. En particulier ce soir, mettre à l'honneur les agents de la propreté au sein de la Direction Cadre de Vie chère à

Vincent Plombin. Je tenais à souligner leur investissement et leur professionnalisme qui auront permis d'obtenir la troisième étoile du label Ville éco-propre qui en compte au total cinq. Pour rappel, ce label récompense la Ville pour son engagement et la poursuite d'efforts conséquents en termes de nettoyage écologique et durable des espaces publics. Et vous dire que toute la Direction de la Propreté est déjà au travail pour obtenir la quatrième étoile, j'espère, en fin d'année. Merci.

M. LE MAIRE : On s'associe à vos remerciements parce qu'on ne parle pas assez souvent de ces agents qui, tous les jours, font le maximum pour rendre cette ville propre malgré les nombreuses incivilités. Mais ça, tout le monde les vit tous les jours, qu'on vive en centre-ville ou pas, c'est clair. Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Toponymie - Dénomination de voies et lieux

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, vous allez nous parler de toponymie.

M. UGALDE : Effectivement, concernant la dénomination des voies et des lieux, puisque c'est le principe de cette commission qui va beaucoup plus que sur ce terrain-là d'ailleurs, et je m'en félicite. Parce que c'est un plaisir que de présider cette commission, d'abord, de par le climat qui y règne, l'envie de faire évoluer les états d'esprit, pas simplement sur la féminisation des noms d'ailleurs, sur bien d'autres domaines, en particulier avec la venue de nouveaux membres qui nous ouvrent à des horizons de mérite, de reconnaissance publique auxquels nous étions peut-être moins habitués. Des sensibilités très diverses s'expriment. Je pense que ce qui va se produire et ce qui se produit déjà pendant ce mandat témoignera d'une évolution de ce qui pouvait ressembler jusqu'à présent à, on va dire, une commission réunissant essentiellement des sachants installés et notables. Là, on est vraiment en train de bousculer pas mal de valeurs, mais bien sûr en ayant toujours pour souci essentiel de reconnaître les mérites des grands Bayonnais, des grandes Bayonnaises ou des hommes et des femmes qui, d'une façon ou d'une autre, ont pu rayonner sur notre ville. Je voulais témoigner de cela puisque j'ai l'expérience du mandat précédent dans ce même domaine. Je peux vous dire que les choses changent et dans le bon sens, au profit de la présence des noms sur nos places publiques, sur nos rues aussi. Donc, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations de voies, de lieux comme détaillées en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

26. Exercice 2021 - budget principal - Décision modificative N°1

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant aborder le budget, la décision modificative n° 1 du budget principal, et c'est Madame Durruty, évidemment qui va le présenter.

Mme DURRUTY : Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021 du budget principal, il est proposé une décision modificative n°1 ayant pour objet, d'une part, de reprendre les restes à réaliser et résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et, d'autre part, de constater les ajustements à apporter au budget primitif. Les principales mesures de cette décision modificative consistent à annuler les crédits relatifs aux fêtes de Bayonne, à inscrire ceux qui concernent la prise en charge par la Ville de la gestion de Pausa, centre d'accueil des migrants, à ajuster le programme d'investissement d'entretien et d'amélioration du patrimoine et à constater de nouvelles recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Cette première décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 725 000 € en fonctionnement et 12 032 000 € en investissement. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget principal, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Des observations, des demandes d'explication ? Je vais donc mettre aux voix ce rapport 26. Quel est le sens du vote ?

M. ETCHETO : On ne prendra pas part au vote sur les trois rapports budgétaires, le 26 et les deux autres à venir sur les DM.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. BERGÉ : Idem.

M. LE MAIRE : Idem, vous ne prenez pas part au vote. Et Monsieur ? Il est sorti. Donc, non-participation au vote des deux groupes. Donc la délibération est adoptée par la majorité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

27. Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et temporada - Décision modificative n°1

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, justement, vous revient le budget annexe des fêtes et temporada. Petite interruption. Rapport 27.

M. UGALDE : Les fêtes traditionnelles n'ayant pu être maintenues en raison de la crise sanitaire, il y a lieu d'annuler la quasi-totalité des prévisions de dépenses et de recettes figurant dans le budget primitif et de maintenir des crédits à hauteur de 70 000 € pour le concours d'affiche des Fêtes et la réfection d'éléments de décor. En application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2021 des fêtes traditionnelles et temporada - je fais avec les moyens qui me restent sur le plan vocal, une laryngite doublée d'une sinusite - présentée en annexe à la note explicative de synthèse, par nature et par chapitre.

M. LE MAIRE : Merci. Le sens du vote ? Oui, Madame Herrera vous voulez dire quelque chose en particulier ? Et M.Esteban aussi. Allez-y.

Mme HERRERA-LANDA : Nous sommes intervenus lors du dernier conseil municipal sur le volet budgétaire consécutif à l'annulation des fêtes. En fait, notre intervention, comme on n'a pas véritablement de porte d'entrée sur ce sujet, va concerner bien sûr les fêtes, mais plutôt la commission extramunicipale des fêtes qui ne s'est pas réunie récemment. Nous n'avons pas eu l'occasion de débattre et nous souhaiterions revenir sur l'agenda de cette commission extramunicipale. À la suite des élections et de l'installation du conseil municipal en juillet 2020, la commission extramunicipale était invitée à se réunir le 5 novembre, cette réunion étant finalement repoussée au 12 décembre. À l'occasion de cette réunion d'installation, dans un contexte d'incertitude sur la conduite de l'édition 2021, de nombreux membres de cette commission faisaient part de leur volonté de s'engager dans une réflexion partagée et de participer à des groupes de travail relatifs aux différents volets des fêtes. Certaines personnes morales membres de la commission, en particulier le GAB, évoquant des réflexions menées en interne, comme autant de contributions pouvant être mises à disposition des travaux ultérieurs de la commission et de ses groupes de travail.

Début janvier, il nous était demandé de nous inscrire par voie de mail dans les différents groupes, donc par retour de mails, c'est-à-dire le plus vite possible. Il nous faudra attendre le 14 avril une réunion en visioconférence, sous la présidence du Maire et du représentant de l'Etat, qui réunissait la commission par voie de vidéoconférence pour que la décision de l'interdiction des fêtes, qui avait été en quelque sorte déterminée administrativement par les autorités, soit portée à la connaissance des acteurs et définitivement actée. À l'occasion de cette réunion, plusieurs participants, à l'occasion du tour de table, si on peut dire, à distance, renouvelaient leur volonté de mettre à profit le temps libéré, la pause générée par cette deuxième annulation, pour s'engager dans la réflexion évoquée en décembre. Elle avait été demandée plus tôt, mais revenons au mois de décembre. Depuis cette date, aucune information ne nous est parvenue. En réponse aux messages adressés par mes soins, Monsieur Ugalde - Yves, je te remercie de la réponse qui m'a été faite - m'a indiqué qu'une réunion serait programmée à la rentrée.

La commission extramunicipale est présidée par une personne qui n'est pas élue au conseil municipal, donc là, je me suis adressée à l' élu référent puisque j'ai écrit d'un point de vue administratif, et je renouvelle ici cette demande qui ne revient pas d'ailleurs qu'à Yves Ugalde. Si nous pouvons comprendre que les incertitudes liées à la situation sanitaire, les exigences sécuritaires liées à la non-organisation des fêtes, les animations estivales étaient considérées comme prioritaires, nous avons constaté des réunions conduites avec les cafetiers et nous avons aussi été informés *a posteriori* d'une réunion organisée avec le GAB, le groupement des associations. Sur cette dernière réunion, par exemple, les élus auraient pu être invités à participer à la réunion organisée avec le GAB. Cela aurait pu être une façon de répondre à la demande d'information. Cela n'a pas été le cas.

On peut comprendre qu'il y ait un agenda serré sur ces différentes contraintes. Mais pendant la même période, ce qu'on appelle « travailler en temps masqué » en méthodologie de projet, la commission et surtout les groupes de travail auraient pu être mobilisés, ce qui n'a pas été

le cas. Nous avons donc perdu en quelque sorte beaucoup de temps et c'est peut-être dommage, d'autant que les personnes étaient extrêmement volontaires.

À la suite de cette chronologie, une question se pose : la commission extramunicipale des fêtes a-t-elle encore un rôle ? Si vous répondez positivement à cette question, ce dont je ne doute pas, pourriez-vous nous préciser quel est son agenda et celui de ses groupes de travail pour les mois à venir ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Ugalde.

M. UGALDE : Oui. Qu'elle ait un rôle, c'est effectivement une évidence. Et d'ailleurs, la façon dont vous formulez la question et avancez la réponse en témoigne. Bien sûr qu'elle a un rôle et elle a un rôle, je dirais, plus sensible que jamais compte tenu de ce que nous sommes en train de traverser. J'aurais bien voulu utiliser le passé dans ma formule, mais ce n'est toujours pas le cas. Nous sommes toujours dans une situation sanitaire complexe et qui nous conduit, jour après jour, à nous adapter à des situations inattendues, quelquefois la veille. Je sais de quoi je parle par exemple, avec la gestion du festival Paseo qui, jour après jour, nous réserve des obligations d'adaptation, si je puis dire, à des jauges et à bien d'autres éléments concernant le spectacle vivant. Depuis sept jours, en effet, nous avons dû déjà suivre des consignes sanitaires qui ont évolué, en tout cas, savoir en précéder d'autres, c'est toute la difficulté de l'exercice d'aujourd'hui. C'est aussi l'esprit dans lequel je vous ai répondu, Sophie, il y a quelques jours. Et ça, vous l'avez bien sûr compris.

Si je dis cela, c'est parce que, pour ce qui me concerne, nous ne partageons pas la même analyse manifestement, je pense que le temps de la disponibilité des esprits n'est pas tout à fait aujourd'hui orienté vers ce que tu/vous défendez avec enthousiasme et que nous sommes plusieurs à vouloir aborder. Je pense qu'il faudra d'abord - et c'est la raison pour laquelle je pense que le mois de septembre sera adapté - il faudra d'abord en finir avec des éléments dont nous ne savons même pas ce qu'ils vont exactement conditionner de l'avenir de nos fêtes de Bayonne pour l'année prochaine. Et si tant est que l'on puisse avoir, allez, quelques certitudes sanitaires, je pense que nous aurons, là, des horizons qui s'ouvriront. Si nous devons encore être sous le coup de ces obligations sanitaires, il va de soi que nous ne pouvons plus insulter l'avenir plus longtemps et qu'il faudra aller vers ce que tu viens de dire, Sophie, et que nous devons réfléchir aux fêtes de demain, même si sur cette question-là, nous ne partageons pas forcément le même avis. Moi, je ne parle pas de réinventer les fêtes. Je m'y refuse. Je pense que la force des fêtes de Bayonne, c'est leur tradition et c'est d'ailleurs pour cela que des dizaines, des centaines de millions de personnes s'y rendent.

Mais pour autant, les temps ont manifestement changé. Les relations humaines aussi. Et les fêtes étant un exutoire de tout ce que je suis en train de dire, il va de soi qu'il faudra avoir une approche différente et adaptée aux situations nouvelles qui nous seront présentées.

Je pense que le souci est tout à fait légitime. Je pense même qu'il est ambitieux pour notre ville. Mais je me permets de répéter que la temporalité pour mettre les choses en perspective, pour véritablement aller vers un débat de fond, sera plutôt le mois de septembre, compte tenu des situations sanitaires dont je viens de parler.

Il y a un dernier élément qui faisait d'ailleurs la trame du courrier que je t'ai adressé, Sophie, et qui consiste d'abord, et je sais que l'on partage cette idée, puisque tu parles de réunir la commission des fêtes, d'abord, procédons à un examen entre Bayonnaises et Bayonnais de la situation. On pourra toujours bénéficier d'expériences venues d'ailleurs, mais je me refuse à inverser l'ordre des facteurs. Commençons par parler de cela entre Bayonnais et Bayonnaises et ensuite, essayons de frotter l'expérience bayonnaise à d'autres pour voir vers quoi on peut aller pour l'avenir de nos fêtes de Bayonne. Je suis donc tout à fait d'accord avec toi sur l'analyse, sur la nécessité pour nous d'envisager la sortie de cette pandémie avec peut-être des comportements et des propositions nouveaux. Mais pour autant, je continue à rester fidèle à ma conviction selon laquelle il faut déjà, dans les esprits, sortir un peu de ce que nous sommes en train de traverser.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Monsieur Esteban, vous avez demandé la parole.

M. ESTEBAN : Je vous remercie. Moi, j'aurais souhaité que, dans le cadre du tableau budgétaire qui nous est présenté concernant les fêtes et corridas, il y ait peut-être une répartition plus précise des dépenses de fonctionnement. Parce que je relève qu'il y a une dépense prévisionnelle de 3,9 et quelques millions d'euros. L'économie, si l'on peut dire, de faite de 2,8 millions et une dépense réelle de 1,165 millions d'euros, j'aurais voulu savoir si cela correspond exactement aux dépenses qui touchent au maintien des corridas. D'autant plus que dans les charges de personnel, on relève également une baisse de 430 000 euros sur 952 000 prévus, personnel communal, je suppose au départ, en tout cas, ce n'est pas précisé dans le tableau. Et donc un maintien de charges en personnel de 522 000 euros. Je voudrais avoir une précision. En tout cas, je trouve dommage que l'on mélange budgétairement fêtes et corridas. Un jour, il faudra bien quand même distinguer ces deux formes d'approche qui ne sont pas les miennes, en tout cas de la fête en ce qui concerne les corridas. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Laiguillon a demandé la parole.

M. LAIGUILLON : Juste pour compléter les propos d'Yves. Nous avons été à l'AG du GAB avec une entrée fracassante, bien sûr, de l'adjoint à la culture. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'en fait, il y a eu débat, il y a eu surtout des rendez-vous qui se sont pris et il y a un fort lien. Mais la pandémie n'a pas coupé le lien. C'est ce que je voulais dire. Depuis les dernières élections, je tenais aussi à souligner le travail de Monsieur Salducci qui a fait un énorme boulot pour le GAB. Mais il faut voir ce qui était avant avec les peñas et ce que la relation est devenue maintenant avec les peñas. Elle est vraiment apaisée. On a co-construit une charte, on a créé un label et en fait, il y a un lien qui est tout le temps continu avec le GAB. Il y a des projets qui sont... et Yves peut en témoigner, il y a toujours des projets, il y a des demandes et on est toujours là aussi pour les soutenir. C'est un travail de longue haleine, mais très enrichissant. Et de porter des projets avec le GAB, ça enrichit les fêtes de Bayonne. Et je suis entièrement d'accord avec Yves pour la tradition des fêtes de Bayonne, parce que c'est un acteur primordial, le GAB. Et je tenais à souligner aussi l'immense travail d'Owen Lagadec.

M. UGALDE : Si je peux me permettre, parce que le sujet que vient d'évoquer Cyrille est très exactement en droite ligne avec ce qui est mon souci. En l'occurrence, nous avons constaté à l'Assemblée Générale du GAB, hélas, que les esprits n'étaient pas à la prospective. Les esprits étaient à gérer les difficultés financières considérables qui vont remettre en cause la vie de 20 à 25 % de nos peñas. Je parle de peñas qui ont elles-mêmes contribué largement à la qualité du programme des fêtes de Bayonne. Je suis convaincu, en sortant de cette Assemblée Générale où j'ai, j'assume, fait une entrée fracassante, je le confirme Cyrille, et je m'en serai bien privée, je confirme que je suis sorti de là avec la conviction qu'il fallait passer ce cap, essayer d'être solidaire le plus possible à la rentrée avec les peñas qui en ont le plus besoin. Établir d'ailleurs aussi des lignes très claires sur les statuts de ces peñas. Parce que nous sommes aujourd'hui sollicités pour des aides ou des compréhensions financières, mais par des peñas qui ont des statuts totalement différents. Il y a aujourd'hui des peñas qui sont locataires de leur local. Il y a des peñas qui bénéficient d'une installation dans du patrimoine municipal et bayonnais. Il y a des peñas qui ont encore d'autres statuts. Et il faut absolument que nous ayons une vision précise afin, bien sûr, d'être avec elle et de voir comment on peut sortir de cette situation.

Ce sujet encore me conforte dans l'idée qu'il faut d'abord gérer ces urgences avant d'avoir les esprits suffisamment libérés pour construire les fêtes de demain.

M. LE MAIRE : Mme Durruty, vous voulez ajouter quelque chose, je crois.

Mme DURRUTY : D'un point de vue technique, par rapport à la question de Monsieur Esteban, bien évidemment, vous l'aurez compris et cela a été présenté en commission des Finances, cette décision modificative concerne bien évidemment, ou acte des conséquences liées à l'annulation des fêtes. Et donc bien évidemment, les décisions qui relèvent de cette décision modificative sont entrées exclusivement à l'annulation des fêtes. C'est un premier point.

Deuxième élément, Monsieur Esteban, bien évidemment, dans le document budgétaire complet qui accompagne et qui vous a été transmis dans le cadre du vote du budget, la différenciation entre ce qui relève du budget traditionnel des fêtes et de la temporada est bien sûr détaillée et figure dans deux colonnes différentes. Donc, si vous voulez avoir le détail, cette différenciation est faite et totalement accessible.

Mais là, bien évidemment, nous ne sommes que sur le sujet de l'annulation des fêtes.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Madame Herrera, très court, il faut qu'on vote.

Mme HERRERA-LANDA : Une conclusion très rapide. Nous avons bien entendu qu'il était prématuré de demander à la commission extramunicipale des fêtes de mener un travail de réflexion. Par contre, elle peut être un lieu d'information. Et c'est dommage qu'elle n'ait pas été un lieu d'information, puisqu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites ce soir, qui ont été portées à notre connaissance dans un cercle restreint et qui auraient pu être portées à la connaissance de l'ensemble des membres de la commission extramunicipale des fêtes. Merci.

M. LE MAIRE : Bien. Votre propos est clair. Je crois qu'il est entendu aussi. Je me propose de mettre aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

**28. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement -
Décision modificative n°1**

M. LE MAIRE : Monsieur Corrége, le budget annexe des parcs de stationnement pour cette DM 1.

M. CORRÉGÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est la décision modificative n°1 du budget annexe des parcs de stationnement pour l'exercice 2021. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021 du budget annexe des parcs de stationnement, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 110 000 € en section de fonctionnement et à 1 466 000 € en section d'investissement, compte tenu des dépenses d'équipement 2020 restant à réaliser. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n°1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Là, vous ne participez pas au vote, Monsieur Etcheto. Et vous, pareil, Monsieur Bergé, là, je ne m'en rappelle plus. Vous ne participez pas au vote, c'est ça ? Et Monsieur Esteban non plus. L'opposition ne participe pas au vote. La délibération est donc adoptée avec les voix de la majorité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD, M. ESTEBAN, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

29. Exercice 2021 - Soutien au monde associatif - Subventions

M. LE MAIRE : Cyrille Laiguillon, rapport 29, ce sont les subventions aux associations.

M. LAIGUILLON : Oui, soutien au monde associatif - subventions. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions en soutien au monde associatif, d'un montant total de 8 350 €, tel que détaillé en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou avenants aux conventions de financement liant la Ville aux associations concernées. Derrière cette délibération, il y a deux beaux projets. Un projet Street Art avec l'association Spacejunk qui revisite le patrimoine Street Art sur le Petit Bayonne, avec une appli qui est gratuite « Listeners ». On l'a déjà fait sur Saint-Esprit, et on monte après sur Bayonne Nord. Et un autre projet sur le théâtre lié aux Journées du patrimoine. Donc, un soutien constant aux associations et avec tous les élus qui œuvrent durant toute l'année. Merci.

M. UGALDE : Monsieur le Maire, vous me permettez ? 30 secondes d'intervention pour conforter ce que vient de dire Cyrille concernant en particulier la participation des troupes théâtrales locales. J'y tiens toujours, « locales ». Pour accompagner effectivement ces Journées du patrimoine, nous allons scénariser des sites de la ville. Et on va laisser libre cours à des auteurs - je dis bien, ils ne vont pas jouer les textes connus, à des auteurs - qui vont ensuite mettre en scène leurs textes et leurs fictions dans des lieux différents, marqués bien sûr par le patrimoine de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération portant sur les subventions aux associations. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FONCIER

30. Portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque - Renonciation à l'acquisition de lots de copropriété (lots n° 4 à n° 14) de l'immeuble situé 1 bis rue des Lisses

M. LE MAIRE : Alain Lacassagne, sur le portage foncier avec l'EPFL, on renoncerait, d'après ce que vous proposez, à l'acquisition d'un certain nombre de lots de copropriété dans un immeuble 1bis rue des Lisses, donc on est au Petit Bayonne.

M. LACASSAGNE : Merci Monsieur le Maire. La Ville a acquis plusieurs lots de copropriété de l'immeuble situé 1bis rue des Lisses afin de pouvoir répondre à des besoins de relogements temporaires dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) puis, à terme, procéder à la réhabilitation des logements en question, en les destinant à la location aidée. La SA HLM DOMOFRANCE propose d'acquérir cet immeuble pour en réaliser sa réhabilitation avec une programmation et un échéancier respectant les attentes de la Ville en matière de politique de l'habitat et de valorisation patrimoniale, avec 4 logements locatifs sociaux. De ce fait, une transaction foncière peut intervenir directement entre l'EPFL et DOMOFRANCE. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la résiliation de la promesse d'achat amiable conclue le 16 septembre 2020 entre l'EPFL Pays Basque et la Ville de Bayonne, de demander à l'EPFL Pays Basque de céder les biens concernés à DOMOFRANCE et de rembourser à la Ville, au terme la transaction, les annuités versées dans le cadre du portage ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Je précise effectivement que nous n'avons pas eu besoin de cet immeuble que nous avons acheté en prévision pour pouvoir loger des personnes qui étaient dans les différents lots dans le cadre du PNRQAD. Nous avons pu trouver, et je voudrais ici remercier les différents porteurs de projets, que ce soit HSA, le COL et DOMOFRANCE et d'autres partenaires, car nous avons pu trouver avec Christine Lauqué d'autres solutions pour pouvoir reloger les différentes personnes.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31. Mise à disposition temporaire du local « La Poudrière » au Bastion Royal au profit de l'association Baiona Banda

M. LE MAIRE : Monsieur Ugalde, mise à disposition du local « La Poudrière ».

M. UGALDE : L'association « BAIONA BANDA » occupe depuis 2008 des locaux communaux situés au sein du Pavillon Y, chemin Mousserolles, un local qui est au cœur de l'actualité pour les raisons que l'on a expliquées il y a quelques minutes dans cette même assemblée. Le projet de restauration et de mise en valeur du Bastion de la Porte Mousserolles et de mise aux normes de ses deux casemates ont conduit la Ville à relocaliser les activités de cette association au sein du local « La Poudrière » au Bastion Royal. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition gratuite temporaire de ce local au profit de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'avant tout cela, il y aura une exposition à l'issue de nos fêtes de Bayonne sur ce thème justement, mais juste après, on pourra envisager la venue de la Baiona Banda et son installation transitoire dans cette « Poudrière ».

M. LE MAIRE : Merci. Oui, Monsieur Esteban.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Evidemment, c'est un point positif ce relogement d'une association dans ce pavillon Y en travaux. Je note également que la Locomotive a été relogée provisoirement puisqu'ensuite elle va occuper ces nouveaux locaux rénovés. Mais il reste une troisième association qui est l'Amicale du Petit Bayonne. Et à ce jour, cette association n'a toujours pas reçu d'avis municipal concernant son relogement, et en particulier un relogement en association avec Léo Lagrange, justement au Pavillon X, pas très loin. Et ce serait bien peut-être qu'il y ait un signe un peu plus formel, aussi formel que pour la Baiona Banda ou pour la Locomotive, en direction de la troisième association qu'est l'Amicale du Petit Bayonne. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Laiguillon, sur ce dossier que vous avez suivi de près avec Yves Ugalde.

M. LAIGUILLON : Voilà, en partenariat avec Yves. Vous avez dit à juste titre que la Locomotive a été relogée, mais pas que relogée parce qu'on les a aussi accompagnés pour la sonorisation, pour l'hébergement, pour le transport. Il n'y a pas que... on a pris un tiroir, on a mis l'association A et l'association B de l'autre côté. Il y a eu un accompagnement complet qui a duré longtemps. Nous avons travaillé tous ensemble. Et justement, je tenais à saluer les associations et Yves là-dessus, sur ce travail de longue haleine, parce que cela a été un travail de longue haleine, pour que tout le monde soit à l'aise dans les locaux. Et en plus, on a continué à subventionner aussi la Locomotive pendant le confinement, justement pour ne laisser personne de côté. Cela a été plus qu'un accompagnement d'un local, mais cela a été logistique et financier. Le club Léo Lagrange, je reviens sur le club Léo Lagrange, justement, on a eu un rendez-vous avec Yves aussi pour ce sujet, parce qu'il y a plusieurs sujets avec Léo Lagrange et le Président est force de proposition. On le voit tous les jours. Et en fait, on avait demandé qu'il y ait vraiment un truc un peu plus formel qui aura bientôt lieu, justement pour rassurer l'Amicale du Petit Bayonne. Donc ça va tomber très rapidement.

M. UGALDE : Ce que dit Cyrille est important parce que ça va dans le fil de ce que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, à savoir une mutualisation des locaux associatifs. Nous avons beaucoup d'exemples, et c'est récent, de démarche de ce type, il faut s'en féliciter, de façon à ce que les locaux associatifs ne restent pas vides trop longtemps. Ils devraient le rester le moins possible par définition, surtout lorsqu'ils appartiennent au patrimoine de la Ville, il faut quand même aussi le rappeler. Ça me paraît un distinguo important à signaler ici. Maintenant, encore faut-il le formaliser, Mixel, là tu as raison, parce qu'il faut que chacun sache quelle est sa part exacte dans l'utilisation du local et que tout le monde ait la possibilité d'y défendre son identité. C'est à cela que nous travaillons.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre. Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. Désaffectation et déclassement de l'emprise terminale de la rue Armand David

M. LE MAIRE : Serge Arcouet, vous voulez bien présenter le rapport 32.

M. ARCOUET : Tout à fait. Merci. Afin de permettre la poursuite de l'aménagement du quartier du Séqué, et notamment du lot dit « Séqué III », il est proposé d'approuver la désaffectation et de procéder au déclassement d'une dépendance du domaine public n'ayant pas d'utilité particulière en matière de circulation et de desserte. Il s'agit de l'emprise terminale de la rue Armand David, d'une superficie de 510 m². Il est en ce sens demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à cette mesure de désaffectation et de déclassement.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? Oui, Monsieur Etcheto.

M. ETCHETO : Juste, notre groupe ne prend pas part au vote sur cette délibération, dans la cohérence avec ce qu'on avait voté en fait sur le cadre, lors de la dernière séance.

M. LE MAIRE : Non-participation au vote du groupe de Monsieur Henri Etcheto. Monsieur Bergé, vous votez ? Vous votez la délibération. Et Monsieur Esteban ? Vous la votez aussi. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 6, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD

33. Mise à disposition de la Maison de quartier du Séqué au profit de l'association « La Ferme de Loustaounaou » - Avenant n°1 à la convention

M. LE MAIRE : Laurence Hardouin-Torre, vous voulez bien présenter le rapport 33 ?

Mme HARDOUIN-TORRE : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est la mise à disposition de la Maison de quartier du Séqué au profit de l'association « La Ferme de Loustaounaou » - Avenant n°1 à la convention. En fait, en septembre 2020, la Ville de Bayonne a mis à

disposition de l'association à titre gratuit les locaux qui constituent la Maison de quartier du Séqué. Cet équipement est géré actuellement par l'association avec des membres actifs, chacun s'engageant pour un certain nombre d'heures par mois. La convention avait été consentie pour un an et il était convenu de refaire le point au bout d'une année pour décider si cette convention devait ne plus être à titre gratuit notamment. Le souci, c'est qu'au bout d'un an et compte tenu de la crise Covid, il est difficile aujourd'hui de demander à l'association de nous adresser un bilan qui correspondrait à la réalité d'une activité en temps normal. Il est donc convenu, et il est demandé aujourd'hui de prolonger cette convention d'une année supplémentaire aux mêmes conditions, afin de voir en espérant que la situation s'améliore, pour eux comme pour nous l'année prochaine, si nous devons faire évoluer la convention.

Simplement pour informer notamment les Bayonnaises et les Bayonnais qui nous écoutent, vous dire qu'il se passe au sein de cette association de nombreuses choses quotidiennement, puisque tous les mercredis, de 16h à 21h, il y a un marché sur place. L'association organise actuellement même un tournoi de pelote pour amateurs. Les enfants peuvent aller s'inscrire pour faire des stages de théâtre adultes, yoga et Pilate. Il y a des vide-greniers et vide-poussettes. Je voudrais vraiment vous dire que cette association est très active, fait participer le quartier et participe à la vie de quartier. On ne peut que continuer à la soutenir en espérant qu'elle puisse, l'année prochaine, avoir d'autres propositions et surtout un bilan bien plus positif.

Il est donc demandé et proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 annexé, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce au document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES

34. Enfouissements coordonnés de réseaux sur la rue Maubec et l'avenue Louis de Foix - Conventions avec les sociétés Orange et SFR

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, rapport 34.

M. ARCOUET : Nous parlons d'infrastructures. Enfouissements coordonnés des réseaux rue Maubec et l'avenue Louis de Foix. En lien avec la création de la ligne 2 du Tram'Bus, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux aériens sur une partie de la rue Maubec et de l'avenue Louis de Foix. Sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des conventions à conclure avec les sociétés Orange et SFR et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35. Enfouissement de lignes électriques avenue Duvergier de Hauranne lié aux travaux de création d'une piste cyclable - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

M. LE MAIRE : Enfouissement des lignes électriques avenue Duvergier de Hauranne lié à la création d'une piste cyclable. Préalablement aux travaux de création d'une piste cyclable, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue Duvergier de Hauranne sur le tronçon compris entre le n°37 de cette voie et la rue Poydenot. Le coût de cette opération étant estimée à 222 854,23 € TTC, et sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces travaux et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le plan de financement proposé, d'accepter la constitution d'une servitude si nécessaire ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. LE MAIRE : Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36. Enfouissement de lignes électriques avenue du 8 mai 1945 lié aux travaux du Trambus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

M. LE MAIRE : Monsieur Arcouet, avec le rapport 36, vous allez continuer à nous proposer d'enfourir.

M. ARCOUET : Toujours ! J'enfouis. On enfouit. Nous enfouissons. La Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue du 8 mai 1945, préalablement aux travaux de la ligne 2 du Tram'bus sur la section comprise entre le chemin de Chauron et la rue du Docteur Voulgre. Le coût de cette opération étant estimé à 213 187,52 € TTC, et sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces travaux et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci, d'approuver le plan de financement proposé, d'accepter la constitution d'une servitude si nécessaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Délibération est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

37. Rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Conclusion du marché de travaux relatif au lot 2B revêtement de façade en pierre - Conclusion de l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre

M. LE MAIRE : On va passer à des marchés publics avec Jean-Marc Salanne, avec le rapport d'abord n°37.

M. SALANNE : Merci, Monsieur le Maire. La rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu - Conclusion du marché de travaux relatif au lot 2B revêtement de façade en pierre - Conclusion de l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre. Dans la continuité de la délibération du conseil municipal du 12 février 2021 ayant pour objet la signature des marchés de travaux portant sur la rénovation et l'extension du Musée Bonnat-Helleu, il convient de procéder à la signature du lot 2 B revêtement de façade en pierre qui n'avait pas pu être effectuée à l'issue de l'appel d'offres faute d'offre. Par ailleurs, à ce stade d'avancement du projet, il est nécessaire également de fixer par avenant au marché de maîtrise d'œuvre le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter. Celui-ci s'établit à 21 917 555,38 € HT. Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux du lot 2B ainsi que l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre selon les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. LE MAIRE : Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ?

Mme BROCARD : On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote, Madame Brocard, c'est noté. Monsieur Esteban, vous votez pour ? Et Monsieur Bergé, vous votez pour aussi. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : 6, M. PAULY (en sa qualité de conseiller intéressé), Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme BROCARD (avec mandat)

38. Musée Bonnat-Helleu - Contrats d'assurance « construction » - Signature des marchés

M. LE MAIRE : Vous poursuivez avec le rapport 38, Monsieur Salanne.

M. SALANNE : Oui, merci. Musée Bonnat-Helleu - Contrats d'assurance « construction » - Signature des marchés. Au regard de l'ampleur du chantier de rénovation et d'extension du Musée Bonnat-Helleu, il apparaît nécessaire que la Ville, maître d'ouvrage, souscrive des contrats d'assurance « construction ». Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir, dans les conditions décrites dans la note explicative de synthèse et à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement desdits marchés. S'agissant d'assurances qui nous permettront, en cas de problème, de ne pas avoir d'interruption de chantier.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Merci. Sur ce dossier ?

Mme BROCARD : Toujours pareil.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote, c'est bien ça ? D'accord. Monsieur Esteban, vous votez pour et Monsieur Bergé vote pour aussi avec son groupe, évidemment. La délibération est donc adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 5, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT,
Mme LIOUSSE, Mme BROCARD (avec mandat)

RESSOURCES HUMAINES

39.Modification du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Sylvie Durruty, vous avez le rapport qui suit, n°39, modification du tableau des effectifs.

Mme DURRUTY : Oui, absolument. Il est demandé à notre conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par la création de quatre postes, dont un correspond à une transformation suite à un départ en retraite (catégorie B), deux autres à des remplacements d'agents en disponibilité (catégorie B), et le dernier à la création d'un nouveau poste de Directeur général adjoint des services, qui sera en charge de la police municipale, de la tranquillité publique, de l'hygiène et de la sécurité et de la surveillance du stationnement (catégorie A). Un contrat de projet, d'une durée de deux ans, sera également conclu pour pourvoir un poste de conseiller numérique au sein du réseau des cyberbases de la Ville. Il est demandé à notre conseil municipal d'approuver en conséquence la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

M. LE MAIRE : Sur ce rapport, oui, Monsieur Alain Duzert.

M. DUZERT : Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Je profite de cette délibération RH pour vous interpeller sur la situation sociale dans notre mairie et notre CCAS. Nous aurons certainement l'occasion, lors des conseils municipaux cet automne, de débattre sur le fond de votre décision concernant le temps de travail des personnels. Tout d'abord, depuis 18 mois, tout un chacun a pu reconnaître et valoriser le rôle central de nos services publics, en particulier des premiers de cordée - plutôt de corvée - au contact et au service des usagers, tant à la mairie qu'au CCAS, ces agents, dont le point d'indice est gelé depuis plus de dix ans au moins. La traduction de cette reconnaissance est une remise en cause de leurs acquis sociaux par certaines collectivités.

Ce débat de fond viendra normalement cet automne devant notre assemblée. Sur la méthode, nous exprimons un vif désaccord. Nous sommes déjà intervenus ici et en Conseil d'administration du CCAS sur la répartition du coût des études et accompagnement par la société KPMG Expertise et Conseil entre la mairie et le CCAS par rapport au nombre de personnels. Je vous rappelle que nous avons eu un débat sur la proportionnalité ici et au CCAS. À ce jour, les représentants du personnel du CCAS et donc de leur CT (Comité Technique) ne sont pas intégrés aux travaux de prospective et de négociation, la Direction du CCAS non plus.

Nous avons eu un comité technique il y a dix jours, j'ai déjà oublié, dix jours à peu près, où cela a été porté.

Pourquoi un tel obstacle au fonctionnement du CCAS alors que cette structure participe largement au financement ? Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Duzert. Madame Durruty, vous allez commencer à répondre, puisque c'est le sujet dont vous avez eu la responsabilité et que vous avez d'ailleurs mené à bien. Je l'ai dit l'autre jour publiquement en disant que c'est un bon travail qui a été fait ici, et par nos services et par les élus en charge du dossier. En tout cas, j'assume complètement et la méthode et les résultats. Madame Durruty.

Mme DURRUTY : Oui, un élément d'information sur ce dossier qui, comme vous le savez, a été initié au sein de notre collectivité en 2018, bien en anticipation avec ce que la loi nous a désormais imposé, puisqu'il s'agit désormais d'appliquer le temps de travail de 1 607 heures à partir du 1er janvier 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales, sans rentrer plus en détail. C'est l'obligation légale qui nous est faite aujourd'hui au sein de la Ville de Bayonne. Voilà maintenant plus précisément 18 mois que nous travaillons, je vais oser dire, d'arrachepied à un rythme excessivement soutenu, en associant l'ensemble des acteurs, à la fois toutes les organisations syndicales, qu'elles soient Ville de Bayonne ou CCAS. Et je laisserai bien sûr Christine Lauqué s'exprimer sur le CCAS.

Mais je veux dire que la démarche a été menée de concert avec l'ensemble des organisations syndicales. Elle l'a aussi été avec l'ensemble des agents, puisque des groupes de travail, environ une cinquantaine, ont été organisés. Je vais oser dire que malgré la crise sanitaire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré le temps qui nous a obligés à aller à un rythme très, très, très soutenu, l'accompagnement du cabinet KPMG était indispensable, notamment pour nous aider à mettre à plat toute la partie du diagnostic qui avait, certes, été initié préalablement, mais là, il a fallu rentrer dans toutes nos organisations. Et jusque-là, la Ville de Bayonne, c'était environ une soixantaine d'organisations de travail qui, au fil du temps, avait permis de répondre aux besoins de services avec cet accord-cadre datant de 2000. Et bien évidemment en 20 ans, les choses ont considérablement évolué et bien sûr, nos organisations se sont, au fil du temps, adaptées aux besoins de la collectivité.

Donc, de façon très précise, ce que je souhaite vous dire, et vous le savez certainement, c'est que le Comité technique de la Ville s'est réuni vendredi dernier avec un sujet unique à l'ordre du jour qui était donc cette nouvelle organisation du temps de travail de nos organisations et du temps de travail à compter du 1er janvier 2022. Et que bien évidemment, ce n'était que la synthèse de toutes les négociations qui ont été faites, sachant que depuis mi-mai, nous nous sommes rencontrés toutes les semaines de façon à pouvoir évoquer, non pas uniquement une augmentation quantitative du temps de travail, parce que cela aurait demandé beaucoup moins de temps. Mais bien au contraire, ce que nous avons voulu et souhaité jour après jour, c'est que cette obligation légale qui s'imposait à nous aille bien au-delà, et nous permette de traiter point par point de l'ensemble des sujets inhérents à l'organisation du temps de travail de la collectivité.

C'est vrai que nous avons réussi à aboutir à un accord avec l'ensemble des organisations syndicales, à un protocole. Ce protocole fait 65 pages au moment où nous nous parlons. Il y

aura peut-être quelques petites modifications, mais à la marge. Et ce qui est surtout important à souligner ce soir, c'est que lors du vote en Comité technique de vendredi dernier, cinq représentants des organisations syndicales sur six ont voté favorablement pour ce protocole. Je crois que plus que de longs discours, ce vote montre bien que nous avons, non pas fait cette démarche sans prendre en compte les attentes des organisations syndicales et des agents, mais bien au contraire, en avançant pas à pas, je dis bien « pas à pas » et avec aussi un certain nombre de sujets. Trois, dont la prise en compte de la pénibilité et de suggestions qui sont aujourd'hui d'ores et déjà programmées, le télétravail aussi, pour qu'à l'issue de la mise en œuvre de ce nouveau protocole nous puissions, dès 2022, finaliser ces trois dossiers qui aujourd'hui sont complètement connectés à ce projet de temps de travail, mais ne figurent pas dans le protocole.

Et donc, à toutes les étapes, je dis bien « à toutes les étapes » de la négociation qui a été menée... et moi, je veux saluer à ce stade tous ceux qui ont participé à cette négociation, bien sûr, la Direction Générale, la Direction des Ressources humaines, mais aussi chacune des organisations syndicales. Parce qu'on va se le dire, il y a eu des moments qui ont été un peu tendus, bien évidemment, mais c'est normal dans une négociation. Reste que l'on y est arrivé. Christine Lauqué le sait, Marie-Noëlle Larré aussi, puisqu'elles siègent toutes les deux au Comité technique de la Ville. Mais clairement, on ne peut pas laisser dire, il est entièrement faux de considérer que tout s'est fait sans le CCAS. Mais là, je pense que Christine est encore mieux placée que moi pour donner des précisions sur la méthodologie du CCAS.

M. LE MAIRE : Madame Lauqué.

Mme LAUQUÉ : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement lever un doute, puisqu'en effet, sur un conseil d'administration où j'étais absente mes collègues m'ont fait remonter quelques échanges qui pouvaient laisser croire que le CCAS avait été laissé de côté. Il n'en est rien. Nous avons été chaque fois associés au comité de pilotage, autant Monsieur Berlingieri que Grégory ou moi-même. C'est vrai qu'il y a eu un laps de temps m'a dit Sylvie, où il y avait eu un échange de Sylvie avec Anne Lessieux. Mais très vite, Fred Berlingieri qui, lui, avait continué à travailler avec les organisations syndicales, a pu faire part de plusieurs éléments à Sylvie Durruty et Anne Lessieux et tout a été pris en compte. Et autant Monsieur Berlingieri que les services ont été tout à fait d'accord. Et comme Sylvie vous l'a dit, en effet, cela a été voté quasiment à l'unanimité, sauf une.

M. LE MAIRE : Merci. Oui, un dernier mot, Monsieur Duzert.

M. DUZERT : Je n'ai pas encore parlé de la journée. Merci. Non, mais je vais être très bref parce que je ne suis pas sur le fond, je vous l'ai déjà dit. Ça viendra en temps utile, parce que j'ai retrouvé les dates quand même. Nous avons un comité technique le 28, vous pouvez regarder le PV du comité technique du 28. Ce qui a été dit, y compris par le personnel, les élus et la Direction, Marie-Noëlle, Jennifer, enfin, Madame Larré, Madame Mothes pardon, étaient présentes. Il me semble les deux, au CT peut-être pas, Marie-Noëlle oui, a minima. Madame Brau-Boirie aussi, il me semble. Donc des propos étaient tenus. Ils sont sur le PV, ce que j'ai dit, ça, je ne retire rien. Ce qu'ont dit les représentants de la Direction du personnel, moi j'en reste là. Le débat de fond, on l'aura en temps utile. Moi, c'est là-dessus parce que je vous rappelle que je suis intervenu. J'ai regardé la délibération, c'était 200 000 euros en théorie

maximum, etc. Moitié-moitié avec le CCAS. Je vous rappelle qu'il y a un an et demi, j'étais intervenu au prorata des populations de personnels, ne pas faire porter tout sur le CCAS, d'avoir un regard là-dessus. Nous n'avons pas encore la facture globale et définitive, nous l'aurons. Mais en regard, ce que j'avais demandé, ce que je demande, c'est à première vue, au 28 juin, vous lirez les interventions des uns et des autres au Comité Technique.

Nous n'avons pas le même regard, Madame Lauqué là-dessus. Effectivement, vous avez dit que j'interviendrais, vous êtes partie, je vous avais dit que j'interviendrais très tranquillement. Voilà. C'est là-dessus. Sur le fond, on en rediscutera.

Mme DURRUTY : Très succinctement, le marché KPMG, concernant le lot 1 et le lot 3, la répartition s'est faite sur la base de 80 % pour la Ville et 20 % pour le CCAS. Le lot 2 s'est fait en fonction du nombre de problématiques de chaque entité. Mais c'est faux de dire que tout a été réparti 50-50, bien au contraire.

M. DUZERT : Il faut arrêter, je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas dit que... c'est faux. Je n'avais que les chiffres d'une délibération. Maintenant, vous nous donnez de nouveaux éléments qui me confortent dans ma demande puisque finalement vous y avez accédé et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Si vous êtes tous d'accord, c'est magnifique. Par contre, je ne sais pas ce que vous allez voter sur ce tableau des effectifs.

M. DUZERT : Comme d'habitude, on ne prendra pas part au vote

M. LE MAIRE : Et Monsieur Esteban pas davantage, et Monsieur Bergé non plus. Cette délibération est adoptée avec les voix de la majorité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE,
Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN,
Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

SPORTS

40. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021 – 2022

41. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville - Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021-2022

M. LE MAIRE : Monsieur Cyrille Laiguillon, vous allez présenter les rapports peut-être dans la foulée 40 et 41. Généralement, on regroupe ces rapports. Allez-y, 40 d'abord.

M. LAIGUILLON : Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021 – 2022. Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville de Bayonne accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut chaque année un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro,

pour la saison sportive 2021-2022, d'une subvention totale de 650 000 €, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

M. LE MAIRE : Vous présentez le rapport suivant, s'il vous plaît.

M. LAIGUILLON : Il me plaît. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville - Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - Saison sportive 2021-2022. Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro diverses prestations de communication visant à rapprocher et associer le nom et l'image de la Ville à celle du club, au travers d'un contrat de prestations de service. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre, pour un montant maximum de 290 000 € HT dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement.

M. LE MAIRE : Parfait. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'explication ? Oui, vous êtes deux dans le groupe à intervenir ? Non, Monsieur Bergé.

M. BERGÉ : Oui, extrêmement rapidement. Nous n'allons pas refaire tout l'historique. Mais je pense que vous vous rappelez, au moment où nous avons eu le débat sur les projets d'investissement, que ce soit l'AB Etxea ou l'AB Campus, nous avons évoqué notre intérêt pour les dépenses d'investissement. C'est pour cela que nous avons soutenu justement le vote d'une subvention d'investissement sur le projet de tribune dans le cadre d'un bail emphytéotique, que le bien à terme revient à la commune. C'était très cohérent chez nous. D'autant plus que nous avons convenu également collectivement que le fait de participer à l'investissement, cela permettait à la SASP Aviron Bayonnais de développer un nouveau modèle économique et de pouvoir générer de nouvelles ressources. C'est pourquoi nous avons demandé qu'en contrepartie, soit mis en place un dialogue en lien avec le modèle économique sur les aides de fonctionnement.

Notre vision est très claire, elle n'a pas bougé par rapport à cela. C'est-à-dire que nous soyons présents sur les grands investissements pour dégager un nouveau modèle économique, il n'y a pas de souci. Que l'on maintienne un niveau d'aide de fonctionnement à hauteur quasiment d'un million d'euros par an pendant tout le mandat, ce n'est pas quelque chose pour nous qui est souhaitable. Cette année, nous allons prendre... dans un contexte de la descente et de ne pas vouloir créer de la difficulté à la difficulté, mais nous souhaiterions très clairement, en lien avec le développement du nouveau modèle économique de la SASP, que nous réinterroguions collectivement ces aides au fonctionnement.

Très clairement, les autres collectivités, vous le savez très bien, notamment si je prends la collectivité régionale, elle n'a eu aucun problème à intervenir en termes d'investissement sur le projet de tribune. Elle sera présente également aux côtés de la Ville sur le projet d'AB Campus parce qu'on est sur des dépenses d'investissement. Par contre, la participation de la Région en fonctionnement reste minimale. Et quelque part, en termes de gestion d'argent public, il nous semble que c'est le modèle qu'il faudrait suivre. Nous ne disons pas qu'il faut aller à zéro, mais je pense qu'il faut mettre cela en débat entre nous.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur Esteban, allez-y, avant qu'on puisse répondre.

M. ESTEBAN : Merci Monsieur le Maire. Au fil des conseils municipaux, tout cet argent public qui est voté à une structure professionnelle m'interroge avec un manque de visibilité, en ce qui me concerne, je n'y vois pas très clair. Je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. LE MAIRE : D'accord. Monsieur Laiguillon, quelques mots par rapport aux interventions que l'on vient d'entendre.

M. LAIGUILLON : Bien sûr, quelques mots pour faire vite avec Monsieur Esteban. Je crois que vous faites partie de la commission Sports, de mémoire. Sur cela, on peut vraiment vous éclairer là-dessus.

Pour répondre à Mathieu, bien sûr que c'est un intérêt qui est plus que sur le stade. Il est global. On pense à l'AB Campus, mais on passe aussi au tissu associatif parce que l'AB Campus marche aussi avec le Rugby amateur, avec l'Aviron rugby amateur, mais aussi les Neskak, il y a un gros, gros projet derrière. Je tiens aussi à dire un petit mot sur...

M. LE MAIRE : Plus près du micro...

M. LAIGUILLON : Pardon, excusez-moi. Un petit mot aussi sur le siège social Club House qui est en bonne voie sur la Floride. C'est un projet très global qu'on accompagne, donc on accompagne le rugby professionnel, mais aussi le rugby amateur et aussi les écoles. Ça va donner aussi un joli souffle pour l'école à Bayonne.

Un petit mot pour le modèle économique. Certes, il faut réinterroger un modèle économique et là, c'est peut-être plus le chef d'entreprise qui va parler. Tu as dit qu'il faut lancer un modèle économique. Non, on ne lance pas un modèle économique. Un modèle économique se travaille et il ne se travaille pas nous en tant qu'élus, qu'entre nous, mais il se travaille aussi avec les dirigeants de la SASP, avec tout le tissu économique et aussi politique. C'est une démarche qui ne se fait pas du jour au lendemain, d'une saison à l'autre, avec aussi la beauté du sport. C'est pour cela aussi qu'on aime ce sport, parce que le petit peut manger le grand. On peut descendre, on peut monter. Donc, c'est vraiment un travail de longue haleine et sur du long terme.

Bien sûr que la SASP, on se devait et on se doit de l'accompagner là-dessus. Je redirai quelques mots du président Gilles Peynoche de l'ASB qui dit : « quand l'Aviron va, tout va ».

M. LE MAIRE : Monsieur Bergé, rapidement.

M. BERGÉ : Oui, je crains que ce que j'ai dit n'ait pas été bien compris, probablement. J'ai dit qu'il fallait interroger le modèle, le modèle économique de manière extrêmement claire. Est-ce qu'une collectivité territoriale finance des investissements qui, au terme d'un bail emphytéotique, reviendront à la Commune, notamment dans le cadre d'un budget d'investissement, avec un recours à l'emprunt. C'est quelque chose qui est tout à fait cohérent. Qu'une collectivité de la taille de la nôtre, qui a des besoins de financement participe au budget de fonctionnement, c'est-à-dire à payer des salaires de joueurs de rugby professionnels, ce n'est pas obligatoirement sa première vocation. A ce moment-là, j'entends Cyrille Laiguillon qui évoque les Neskak ou le rugby amateur, pas de problème. On enlève 500 000 euros à

terme à la SASP, qu'on redistribue aux Neskak et au rugby amateur. Vous verrez que tout le monde sera extrêmement content et on aura beaucoup avancé pour le sport également à Bayonne. C'est une question, là, on ne va pas dire de droite ou de gauche, mais c'est une vraie question politique qui n'est ni de droite ni de gauche. Mais, est-ce qu'une collectivité territoriale a à participer au paiement de salaires de joueurs de rugby professionnels ? De ce côté-ci, on a tendance à penser qu'on doit contribuer en faisant évoluer le modèle économique, en participant au financement des investissements. Là-dessus, il n'y a pas de problème. Sur la question du fonctionnement, nous réitérons notre invitation à la majorité de se mettre autour de la table avec nous. Parce que si en plus, on le fait ensemble, cela permettra également à la Ville de retrouver des marges de manœuvre budgétaires pour ses dépenses de fonctionnement. Voilà, donc nous sommes à vos côtés.

M. LE MAIRE : Monsieur Bergé, ce que vous dites là, vous l'avez déjà dit et ce n'est pas quelque chose que l'on découvre ce soir. Je confirme bien que nous avons eu ce débat, y compris dans les tribunes du stade, lorsqu'il s'est agi d'inaugurer la nouvelle tribune. Maintenant, il faut reconnaître que nous sommes aujourd'hui un peu à la croisée des chemins, doublement. Premièrement parce que la saison s'est terminée comme chacun le sait. Et vous l'avez dit vous-même, il ne s'agit pas de fragiliser aujourd'hui en quoi que ce soit le club qui doit vivre une nouvelle saison en Pro D2.

Le deuxième élément, c'est que le club va rentrer dans un nouveau modèle économique. Du reste, si on vient soutenir à ce niveau les uns et les autres, les investissements, c'est pour faire le pari de ce modèle économique, que personnellement, je trouve pertinent, et comme d'autres. D'ailleurs, les financeurs n'auraient pas été au rendez-vous si tel n'avait pas été le cas. Oui, il faudra faire le point sur ce que donnera ce modèle économique. Quand bien même nous avons été relégués, malgré tout, et nous allons nous réjouir que les abonnements soient au rendez-vous, c'est ce que nous dit Philippe Tayeb avec beaucoup de plaisir et nous en sommes ravis. Cela veut donc dire que les supporters sont là, que les abonnements vont se poursuivre. Après, le modèle économique ne dépend pas que de cela, vous le savez. Ce sera aussi tous les autres partenaires. Il semble également qu'ils soient au rendez-vous, et ça tant mieux.

Aujourd'hui, il y n'a pas en quelque sorte une espèce de rupture de ce point de vue. Donc, on peut penser que malgré cette relégation, le modèle économique nous permette peut-être de réinterroger les choses. On verra. À chaque jour suffit sa peine. Aujourd'hui, on veut se féliciter que finalement, on reste debout et que tout le monde est déterminé, et c'est la raison pour laquelle on maintient le niveau de soutien qui était le nôtre par le passé. Je pense que nous nous sommes à peu près compris là-dessus. Un dernier mot pour Monsieur Laiguillon. Nous passons au vote après.

M. LAIGUILLON : Oui, ne vous inquiétez pas. Mes propos ont peut-être été mal compris. Je ne vais pas prendre 500 000 euros à l'Aviron pour les filer à l'ASB, ne vous inquiétez pas. Je pense que l'ASB ne voudrait pas et l'Aviron encore moins. Ce n'est pas en filant, en prenant à un pour redonner à l'autre que l'on va faire des bonnes choses. C'est en travaillant tous ensemble que l'on arrivera à construire un modèle économique. Et le modèle économique, il faut aussi le construire avec l'ASB et les Neskak. Les voyants sont au vert, comme disait Monsieur le Maire, avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro. Ils le sont aussi avec les Neskak, parce

qu'il y a un travail de longue haleine entre l'Aviron Rugby Pro et l'ASB. Ce travail-là, il faut l'encadrer, l'aider. Et l'AB Campus est aussi là pour aider ce projet. Je ne vais pas prendre 500 000 pour donner à l'un. On va travailler justement pour que l'ASB puisse avoir des bonnes joueuses et que l'Aviron puisse vite remonter en Top 14.

M. LE MAIRE : On est tous d'accord. Madame Herrera, c'est vous qui aurez le dernier mot parce qu'on vote après.

Mme HERRERA-LANDA : Peut-être, je ne sais pas, ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est simplement de dire qu'on vient de dire à plusieurs reprises qu'on ne souhaite pas instrumentaliser les associations, encore moins les structures professionnelles. Donc ce n'est pas à nous de trouver un modèle économique. Une structure professionnelle développe ses activités, on crée des conditions favorables et à partir de là, on va avoir un échange dans lequel chacun joue sa partition. Moi, par exemple, je ne vais pas dire dans cette assemblée, on est monté ou on est descendu. Ici, je me considère non plus comme membre de l'Aviron Bayonnais, mais comme une conseillère municipale qui doit traiter les affaires comme une personne qui a la responsabilité de l'ensemble des affaires de la Ville. A ce titre, nous sommes effectivement... l'Aviron Bayonnais, au-delà de toutes les appartenances personnelles associatives, a un poids très important dans la Ville, mais à nous de jouer notre partition et pas de trouver un modèle économique au titre des associations d'un côté, ou d'une société sportive professionnelle de l'autre. Merci.

M. LE MAIRE : Ecoutez, effectivement ce sera le dernier mot. Je crois que nous avons bien échangé. Par contre, nous passons au vote de chacune de ces deux délibérations. Je commence par 40, la 40 étant la convention de financement qui porte au total sur 650 000 euros.

Vous vouliez dire quelque chose, Monsieur ? D'accord. Y a-t-il des abstentions ?

M. ABADIE : Oui, notre groupe, on va donc se partager. Moi, abstention et mes collègues votent pour.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez, vos collègues votent pour. Monsieur Esteban ? Abstention. Et le groupe de Monsieur Etcheto ? On vote pour la 40.

Mme MEYZENC : Je ne participe pas au vote.

M. LE MAIRE : Attendez, il y a des personnes qui ne participent pas au vote du fait qu'ils ou qu'elles font partie directement ou indirectement de la structure professionnelle. C'est le cas donc de Sylvie Meyzenc et Sylvie Durruty.

M. LAIGUILLON : Moi, j'ai donné mes actions à une association.

M. LE MAIRE : Donc vous n'êtes plus concerné, vous votez pour et c'est tout.

Rapport 40 : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Abstention : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE

Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY (en sa qualité de conseillère intéressée),
Mme MEYZENC (en sa qualité de conseillère intéressée)

M. LE MAIRE : On passe au rapport suivant qui est le rapport 41. Là, qu'est-ce que vous faites ? Même chose ? Même chose, Monsieur Esteban, même chose Monsieur Bergé et même chose Madame.

Mme BROCARD : Non, on a des votes différenciés.

M. DUZERT : Moi, je voterai contre, comme l'année dernière, on a plusieurs débats sur les subventions. On vient d'en reparler.

M. LE MAIRE : Alain Duzert, contre.

M. DUZERT : Alain Duzert personnellement contre, vieil abonné de 30 ans de toute façon.

M. LE MAIRE : Oui, il n'y a pas de doute là-dessus, personne ne doute. Et les autres, pour ? Et les autres, pour. Pour les services, c'est clair. La délibération est adoptée.

Rapport 41 : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Votes contre : 1, M. DUZERT

Abstention : 2, M. ESTEBAN, M. ABADIE

Non-participation au vote : 2, Mme DURRUTY (en sa qualité de conseillère intéressée),
Mme MEYZENC (en sa qualité de conseillère intéressée)

STATIONNEMENT

42. Bilan de la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) concernant les Forfaits Post Stationnement (FPS)

M. LE MAIRE : Le rapport 42. Monsieur Loïc Corrégé.

M. CORRÉGÉ : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais vous présenter le bilan de la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires, autrement dit RAPO concernant les forfaits post-stationnement, très connus sur le nom de FPS. Conformément à l'article R.2333-120-15 du code général des collectivités territoriales un rapport sur la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoire doit être présenté à l'assemblée délibérante. Il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport établi pour la période 2018-2020 tel que présenté en note explicative de synthèse.

Monsieur le Maire, vous me permettrez juste, à l'occasion de ce rapport, de saluer l'excellent travail effectué par les personnels de la Direction du Stationnement. En effet, il est à souligner que grâce à leur travail, le taux de respect du stationnement à Bayonne dépasse les 80 % et que le taux de recours via les fameux RAPO n'excède pas 2 %. Merci.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de vote. C'est une information. Merci pour ce rapport.

DONT ACTE

SYSTEMES D'INFORMATION

43. Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services

M. LE MAIRE : Le rapport 43, c'est la convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services. Là, il y aura un vote. Olivier Alleman.

M. ALLEMAN : Pour faire suite à ce que disait Sylvie Durruty dans la modification des tableaux des effectifs, concernant justement le contrat de projet d'un conseiller numérique. Justement, la proposition fait suite à ce que la Ville profite du Plan de relance et de son volet « Inclusion numérique », le plan de relance de l'Etat, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui permet aux structures publiques et privées de bénéficier d'une aide financière forfaitaire d'un montant de 50 000 € maximum pour une durée de deux à trois ans pour recruter un ou plusieurs personnels chargés de participer à l'appropriation du numérique par tous. Il s'agit là d'un poste d'inclusion numérique dans les tiers lieux de la ville ou Cyberbase. La Ville souhaite s'inscrire dans ce dispositif en recrutant un conseiller numérique France services pour mener à bien les activités de médiation qui sont toutes détaillées dans la note explicative de synthèse. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette convention à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, mandatée par l'État pour apporter son appui à la mise en œuvre du dispositif et d'autoriser Monsieur à le signer.

M. LE MAIRE : Parfait. Pas d'abstention ni de vote contre ? Cette délibération est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Il me suffit maintenant de vous dire que nous aurons une séance spéciale du Conseil. Vous voulez parler sur quelque chose ?

Mme HERRERA-LANDA : Je voulais juste faire remarquer que dans la modification du tableau des effectifs, on avait féminisé les fonctions. Elles apparaissent sous un nom on va dire grammaticalement masculin et féminin. Par contre, l'Etat a beaucoup de progrès à faire, parce que j'ai vu que c'était mentionné strictement comme un conseiller, non pas également une conseillère. J'ai donc été faire un petit tour sur le site de l'Etat, qui n'utilise que le terme au masculin, mais qui, surtout au niveau des pictogrammes, on sait que ce sont des professions qui doivent aujourd'hui... qui sont en fort besoin en ressources humaines et n'ont pas suffisamment de femmes. Tous les pictogrammes pratiquement, sauf un tout petit, sont masculins. La seule place des femmes est une femme qui est assise et qui est en train de prendre un cours avec un conseiller masculin. C'était juste pour l'anecdote, mais l'Etat a beaucoup de progrès à faire aussi. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. On l'a bien compris. Ce que j'allais vous dire, c'est que nous avons deux séances du Conseil municipal à la rentrée maintenant. L'une ne portera que sur un seul sujet, je vais vous expliquer pourquoi. Elle se tiendra le 16 septembre 2021 à 17h30. Je le répète, jeudi 16 septembre, 17h30. L'objet de la délibération unique qui sera présentée au vote, concernera la mise en compatibilité de documents d'urbanisme pour le dossier du pôle d'oncologie sur l'avenue du 14 avril. Vous savez, le transfert du pôle d'oncologie du quartier

Paulmy, avenue du 14 avril. Il y a urgence. On ne pouvait pas attendre la séance publique suivante, dont je vais vous parler, du Conseil municipal, ce qui fait que l'on n'aura une séance que pour ce sujet. Il ne nous prendra pas beaucoup de temps, mais ce sera donc le 16 septembre à 17h30, mais qui nous prendra le temps nécessaire, évidemment. Mais il n'y aura qu'une seule délibération à adopter.

La séance suivante sera le 14 octobre. C'est une séance normale. Le 14 octobre, elle sera à 17h30. Si nous voulons être tout à fait complets sur les séances que nous avons jusqu'à la fin de l'année, nous aurons une autre séance du Conseil municipal le 9 décembre à 17h30. Il ne nous reste plus que trois séances du Conseil municipal avant la fin de l'année, 16 septembre, 14 octobre, 9 décembre et chaque fois à 17h30.

Je vous remercie et bonne soirée.